

Bruxelles  
• Liège

Paris •



## Le périple d'Henri Le Rond (1642-1652)

• Gênes

Toulon •

• Livourne

• Rome

Cagliari •

Tunis •

• Malte

Philippe George

**Revenant et exorcisme à Liège  
Quête de reliques en Sardaigne  
(1634-1652)**

---

BRUXELLES  
PALAIS DES ACADÉMIES  
rue Ducale, 1

---

2001



Extrait du *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*,  
t. CLXVII, 2001, pp. 253-305.

## Revenant et exorcisme à Liège Quête de reliques en Sardaigne (1634-1652)

par Philippe GEORGE  
(Université de Liège)

En 1634, le prieuré Saint-Léonard aux portes de Liège est le théâtre d'un exorcisme et de la guérison spectaculaire d'un jeune homme Henri Le Rond. En 1642, ce jeune homme décide de partir pour la Sardaigne afin d'aller y quérir des reliques pour l'église du prieuré Saint-Léonard. Cette quête de reliques a fait l'objet d'une relation très circonstanciée et inédite : *Declaration de Mons(ieur) Henri Le Rond cavalier cleric de Malte touchant son voyage en l'Isle de Sardaigne et l'invention du corps de saint Eloy martyr soldat romain*. On y suit pas à pas, dans son périple européen et méditerranéen, Henri Le Rond, devenu chapelain des Chevaliers de Malte. Le dossier est composé d'un seul petit cahier d'une écriture du XVII<sup>e</sup> siècle, qui comporte la copie manuscrite inédite et jusqu'ici inexploitée de la relation du voyage, écrite à la suite de celle de l'exorcisme, et complétée de la copie d'une série de lettres envoyées à ce sujet et considérées comme les pièces justificatives<sup>1</sup>.

### Un revenant au Faubourg Saint-Léonard à Liège en 1634

À Liège, le 15 février 1634, pris vers dix-huit heures d'un mal soudain au côté gauche, Henri Le Rond, *brodeur de son mestier*, tombe inanimé. Deux heures plus tard un prêtre est appelé à son chevet. Le lendemain, les faits sont consignés en français dans un long document à la fin duquel Erard Matthei<sup>2</sup>, prêtre et théologien,

<sup>1</sup> Cette édition complète des textes du dossier a été préparée par deux articles que nous avons publiés *Un revenant au faubourg Saint-Léonard en 1634*, BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROYALE LE VIEUX-LIÈGE, t. XIII, n° 289, 1998, p. 801-812, et *Quête de reliques en Sardaigne pour le Prieuré Saint-Léonard de Liège (1642-1650)*, IBIDEM, n°285, pp. 869-874.

<sup>2</sup> Erard Matthei, prêtre, bachelier, formé en théologie, sera curé de Lamine de 1648 à 1650. DEBLON (A.), *Les examens pour l'admission aux cures dans l'ancien diocèse de Liège*, LEODIUM, t. LXX, 1985, pp. 34 et 39.



marque son accord mais prévient qu'elle lui fera beaucoup de mal à partir du pont Saint-Léonard<sup>4</sup>.

Le Rond se lève soudain, sort de la maison et marche sans douleur accompagné du prêtre. Arrivé devant la maison Curtius<sup>5</sup>, il aperçoit sa grand-mère, morte en 1624, assise sur un bois, toute blanche. Revêtue de la chemise qu'elle avait à son enterrement ainsi qu'en témoigna la mère du jeune homme, elle attend le cortège sur le pont, entourée de deux femmes demandant l'aumône; elle met alors la main sur l'épaule de Le Rond et le rend comme mort; le prêtre doit intervenir: Le Rond peut très péniblement gagner l'église. Lentement, accablé, il s'avance dans l'édifice. Le prêtre continue ses admonestations envers le revenant. La grand-mère veut une messe. Le prêtre s'apprête à dire la messe. Le Rond est épouvanté par l'esprit qu'il voit virevolter dans l'église. Le prêtre intervient à nouveau pour qu'il ne trouble pas la cérémonie. La grand-mère obéit. À la fin de la messe, elle rentre dans le jeune homme et le rend à nouveau comme mort. Le prêtre lui demande alors ce qu'elle veut encore. « Plus rien », répond-t-elle, « sinon dire Adieu ». Elle donne trois grands cris à son départ et Le Rond retrouvant ses sens s'exclame: « Jésus, Maria ». Il retourne sain et sauf chez lui. Nombreux furent les témoins des faits, dont le prieur<sup>6</sup> et des religieux de Saint-Léonard<sup>7</sup> ainsi que le curé de Sainte-Foy<sup>8</sup>.

<sup>4</sup> Le Pont Saint-Léonard ne doit pas être confondu avec l'actuel pont sur Meuse appelé Pont Saint-Léonard ou Pont Maghin. Le Pont Saint-Léonard était parallèle au cours de la Meuse et reliait la rue dite maintenant Feronstrée au Faubourg Saint-Léonard, car un vaste fossé, alimenté par le fleuve, servait à protéger les remparts de Saint-Léonard, à l'emplacement de l'ancienne prison et de la place des Déportés. Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'ouvrage, avec pont-levis, se composait de plusieurs arches et d'un tablier en bois; il est visible sur plusieurs vues anciennes de Liège. GOBERT (Th.), *Les rues de Liège*, éd. originale 1924-1929, rééd., t. V, 1977, p. 268.

<sup>5</sup> La maison Curtius, qui était alors de construction récente (1597-1605), est un point de repère commode pour le narrateur. HOFFSUMMER (P.), *La charpente de la Maison Curtius et son analyse dendrochronologique*, BULLETIN DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS, t. XCVIII, 1986, MÉLANGES GEORGES HANSOTTE, pp. 291-303.

<sup>6</sup> Jean Randaxhe, prieur de Saint-Léonard, cité de 1621 à 1665. Seul un document du 5 septembre 1652 présente un chapitre qui semble complet: un prieur et neuf religieux, tous prêtres. RUSSE (J.), *Prieuré de Saint-Léonard à Liège*, MONASTICON BELGE, Province de Liège, t. II, Liège, 1955, p. 380.

<sup>7</sup> Prieuré bénédictin dépendant de Saint-Jacques, Saint-Léonard fut acquis vers 1489 par les chanoines réguliers augustins de la Congrégation de Windesheim (*Monasticon Windeshemense*, éd. KOHL (W.), PERSOONS (E.) & WEILER (A.G.), t. I, *Belgien*, Bruxelles, 1976 (ARCHIVES & BIBLIOTHÈQUES DE BELGIQUE, n° spécial 16), pp. 131-138.

<sup>8</sup> Sur cette paroisse, cf. HÉLIN (Et.), *La population des paroisses liégeoises aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Liège, 1959.

atteste en latin qu'il a pratiqué un exorcisme sur le jeune homme les 15 et 16 février 1634.

En faisant un signe de croix sur la gorge très enflée de Le Rond, Matthei le plonge en un état d'excitation tel qu'il se décide à procéder à l'exorcisme. Quand il lui jette de l'eau bénite sur la gorge et la bouche, Le Rond s'agite violemment et le prêtre l'admoneste comme s'il avait affaire au diable. Une voix lui répond qu'il n'est pas le diable mais l'âme de la grand-mère paternelle de Le Rond. Un spectaculaire dialogue en style direct s'instaure entre le prêtre et la voix; sous forme de questions-réponses (« demandes, réponses »), l'échange prend la forme d'une *disputatio* scolastique. « *Je ne suis pas un diable, mais l'âme de sa grande mère, mère de son père* » et *at toujours répété semblables paroles lors qu'on l'aconjuroit comme diable [...]*.

Le revenant exige que trois messes soient célébrées par trois prêtres le Vendredi saint à Notre-Dame de la Sarte à Huy<sup>3</sup>. L'impossibilité de pareilles célébrations un Vendredi saint fait douter le prêtre sur l'identité de l'esprit. C'est peut-être le diable. Non, c'est bien l'âme de la grand-mère; elle confesse son péché: elle est la cause de la mort du petit frère de Le Rond il y a un an. Elle s'est tenue pendant trois mois dans sa main et personne ne lui a demandé ce qu'elle voulait. Cette fois-ci elle étranglera Le Rond si on n'accède pas à ses volontés. Elle veut un pèlerinage à Saint-Léonard à Liège et une messe. Le Rond doit personnellement s'y rendre. Par un grand cri l'esprit signale qu'il sort du corps du jeune homme mais ce dernier est très faible et souffre toujours très fort du côté gauche. « *Je suis à son costé gauche* ». *Où comme le Prestre faisoit le signe de la Croix avec son poulce, et eau benitte, at faict si grande force et agitation, que trois ou quattres hommes n'estoient capable le retenir*. Le prêtre récite le *De profundis* et le *Miserere*.

À cinq heures et demi du matin le prêtre peut quitter le possédé mais il est rappelé d'urgence à sept heures car Le Rond, hors de sens, est à nouveau comme mort. La voix réclame avec insistance une messe à Saint-Léonard. Le prêtre l'exhorte à libérer le jeune homme. Elle sort et s'assoit *toute blanche sur son costé* pour très vite rentrer dans son corps. « *Que l'on se dépêche* », dit-elle, « *car je lui fais mal malgré moi* ». Du sang noirâtre sort alors de la bouche de Le Rond. La grand-mère confesse au prêtre qu'elle s'est toujours tenue sur le flanc gauche de son petit fils et qu'elle n'en sortira qu'une fois son vœu exaucé. Le prêtre lui commande de marcher devant eux et que l'on fera prières et aumônes pour elle. Elle

<sup>3</sup> Cf. note 20.



classique<sup>12</sup>. Une évolution a assimilé tout l'héritage médiéval : notre récit s'inscrit dans toute une tradition de l'imaginaire de la mort dont la vision la plus proche à divers points de vue est celle du grand père d'Arndt Buschmann, apparitions répétées d'un mort à son petit-fils en 1437-1438<sup>13</sup>. Plusieurs parallélismes peuvent être établis. Il s'agit d'une composition cléricale rhénane de la fin du Moyen Âge, avec évocation d'un pèlerinage à Aix-la-Chapelle ; outre les thèmes développés, la proximité géographique frappe ; tous ces thèmes sont influencés par d'autres récits médiévaux dont une des caractéristiques essentielles est qu'ils s'adressent à une élite sociale. C'est là une différence notable avec notre texte qui n'est pas un exercice littéraire ou stylistique : ce sont de petites gens qui sont concernées, dans un faubourg de Liège bien identifié et encore parfaitement reconnaissable à l'heure actuelle par les vestiges archéologiques conservés ou par les toponymes ; enfin, il est écrit en langue vernaculaire, ce qui interpelle peut-être davantage encore le lecteur<sup>14</sup>, tout comme le surprenant dialogue en style direct qui s'y trouve inséré. *Tu es ung diable car tu tache de me tromper par telles responses. — Non ie ne suis pas diable [...]*.

<sup>12</sup> SCHMITT, *op. cit.*, pp. 40 et 230 sv.

<sup>13</sup> SCHMITT, *op. cit.*, pp. 178 sv.

<sup>14</sup> Du même genre, en latin, l'extraordinaire dialogue bien plus développé et théologique, *De spiritu Guidonis*, procès-verbal de deux nuits d'interrogatoire (27 décembre 1323 et 6 janvier 1324) du revenant Gui de Corvo par Jean Gobi, prieur du couvent dominicain d'Alès : [...] *Item conjuravi eum sic [...] ut dicas mihi si tu es bonus spiritus an malus. Respondit : « Bonus spiritus sum » [...]*. POLO de BEAULIEU (M.-A.), *Le De spiritu Guidonis ou comment apprivoiser un revenant*, dans *À réveiller les morts*, *op. cit.*, pp. 295-311, et IDEM, *Dialogue*, *op. cit.*, p. 53.

L'annonce de ce prodige fut colportée par différents manuscrits et des lettres qui l'accompagnaient, puis le procès-verbal initial fut transformé en un véritable traité de théologie sur les fins dernières, diffusé sous la forme d'une centaine de manuscrits répartis dans toute l'Europe et de trois éditions incunables (Delft 1486, Leipzig c. 1489 et Cologne 1496), avec des traductions en langues vernaculaires. Ce texte a fasciné les contemporains ; par son succès, il « participe à la formidable promotion des laïcs dans la vie religieuse en cet automne du Moyen Âge » (IDEM, *Dialogue*, *op. cit.*, p. 46). Ajoutons que les chroniques mentionnent l'événement : « La mention minimale apparaît sous la plume d'un auteur anonyme, vraisemblablement chanoine régulier de saint Augustin [comme nos religieux de Saint-Léonard] qui composa vers 1478 un *Chronicon Belgicum Magnum* ». Des ouvrages de piété ont popularisé l'histoire dont une paraphrase en vers français, écrite vers 1431 par un chanoine de Saint-Dié dans les Vosges, et un manuscrit réalisé en 1474 pour la duchesse de Bourgogne Marguerite d'York avec la seule illustration conservée du *Dialogue* de Gui, due au miniaturiste Simon Marmion († 1489). POLO de BEAULIEU (M.-A.), *De la rumeur aux textes : Échos de l'apparition du revenant d'Alès (après 1323)*, dans *La circulation des nouvelles au Moyen Âge*. XXIV<sup>e</sup> Congrès de la Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public (Avignon, 1993), Paris, 1994, pp. 129-156.

## REVENONS SUR LE FIL DES ÉVÉNEMENTS.

Le schéma est classique : un fait divers réel est interprété et un prêtre se livre à une séance d'exorcisme. La morte est d'abord une voix, immédiatement identifiée. On a par la suite la chance extraordinaire de voir le revenant et de l'identifier parfaitement. Un contact est établi. Le dialogue d'outre-tombe est moulé dans le schéma connu de récits médiévaux de ce genre<sup>9</sup>. D'abord il se coule dans la structure de parenté de *Le Rond*. C'est sa grand-mère paternelle — *la mère de son père* — qui revient ; sa voix est reconnue par un témoin proche et fiable, sa bru, qui authentifie aussi la chemise dans laquelle sa belle-mère fut enterrée dix ans plus tôt : *une chemise blanche dechiree par derierre* ; la grand-mère est responsable de la mort du jeune frère de *Le Rond*. C'est le péché révélé. L'« esprit » se manifeste aux vivants pour demander messes, prières et aumônes pour le tirer du purgatoire et assurer son salut. Seul le prêtre a pu distinguer ce *bon esprit* du mauvais, du diable.

Pareils faits — la présence de revenants — sont-ils fréquents à Liège ? En 1556 à Liège existait *une maison, en laquelle de nuict aulcuns spectres faisoient des bruits et remue mesnaige*<sup>10</sup>. Vers 1672, un couple est témoin à Liège de faits surprenants : un « esprit » qui se manifeste dans leur maison ; mais ils ne parlent ni de revenants, ni de fantômes et n'établissent aucun contact<sup>11</sup>. Dans notre texte c'est en effet le contact établi avec le fantôme, sa présence corporelle, et le dialogue qui s'ensuivit qui sont vraiment exceptionnels.

## SOUS QUELLE FORME APPARAÎT LE REVENANT ?

L'esprit prend forme humaine. Le récit est ainsi très éloigné de la conception augustinienne de vision spirituelle, d'image immatérielle, et non corporelle des revenants. L'esprit s'incarne dans un corps, reconnaissable par ses vêtements de trépas. Ce dernier détail est

<sup>9</sup> Sur ce sujet, les recherches fondamentales de Jean-Claude SCHMITT, *Les revenants. Les vivants et les morts dans la société médiévale*, Paris, 1994, et *Dialogue avec un fantôme. Jean Gobi*. Dossier établi, traduit et annoté par Marie-Anne POLO de BEAULIEU, avec une préface de Jean-Claude SCHMITT, Paris, 1994. Cf. aussi récemment *À réveiller les morts. La mort au quotidien dans l'Occident médiéval*, sous la direction de ALEXANDRE-BIDON (D.) & TREFFORT (C.), Préface de DELUMEAU (J.), Lyon, 1993.

<sup>10</sup> STIENNON (J.), *Une maison hantée : l'hôtel Torrentius*, BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROYALE LE VIEUX LIÈGE, T. X, n° 225, 1984, pp. 507-508.

<sup>11</sup> LHOIST-COLMAN (B.), *Maison hantée à Liège vers 1672*, dans *Studium et Museum. Mélanges Edouard Remouchamps*, Liège, 1996, pp. 265-266.



rituel liégeois comprend toute une série d'exorcismes : énergumènes, animaux frappés de maléfica, laitage, beurre, eau atteints de maléfica, tempête, animaux nuisibles et maison hantée. L'aspersion d'eau bénite y est prescrite, mais aussi l'ostension d'une croix, d'un *Agnus Dei* ou de reliques, l'invocation du nom de Jésus, de l'Esprit Saint, de la Vierge ou d'un saint ; l'étole du prêtre joue aussi son rôle ; parmi les prières récitées, le Symbole des Apôtres, le *Pater*, mais aussi l'antienne *Salve Regina*, le *Kyrie*, le *Gloria*, des psaumes, des litanies, ou des passages des Évangiles. Le *Miserere* et le *De profundis* cités dans notre texte, psaumes 50 et 129, font partie des psaumes de la pénitence.

De la mention de Notre-Dame de la Sarte dans le texte, on retiendra la réputation grandissante de ce lieu de pèlerinage hutois. La grand-mère demande d'abord que trois messes y soient célébrées.

Pour rappel c'est vers 1621 qu'eurent lieu les premiers faits merveilleux à la Sarte, le « miracle du fagot » suivi de la première guérison d'Anne de Nandren, la naissance du pèlerinage, la retentissante guérison de Marie de Maecht, le 29 août 1624, suivie d'une enquête canonique qui dura jusqu'en 1657. La Sarte s'inscrit dans ce courant d'intense ferveur mariale du XVII<sup>e</sup> siècle, orienté vers des sanctuaires privilégiés par des grâces exceptionnelles<sup>19</sup>.

Un ermite, Frère Noël de Fresne, se fixe à la Sarte vers 1630, sorte de gardien du sanctuaire jusqu'en 1657. Parmi les miracles, on note dès 1624 la résurrection d'enfants morts-nés ; quant à la procession septennale, elle ne date que de 1656.

Dans sa description de l'affluence à la Sarte d'après l'ensemble des témoignages conservés, surtout après 1624 « l'année des miracles », Charles Grégoire écrit : « Parmi les dévotions qui s'y pratiquent, l'assistance à la messe — il arrive que plusieurs célébrations se suivent au cours d'une matinée —, la réception de la communion, la confession, le chant des litanies de la Vierge, la

*daemones in Ecclesia Dei & regulae ad id necessariae, Regulae quibus instruitur Exorcista, Regulae pro instructione obsessorum, Modus exorcizandi, Instructio adversus afflictiones & detrimenta possessionum suarum, Exorcismus contra maleficia quibus animalia affliguntur, Exorcismus contra maleficia lactiniorum & aliorum comestibilium, frugum etc., Exorcismus lactis, Exorcismus Butyri, Exorcismus contra imminentem pestem fulgurum & grandinis, Exorcismus contra animalia noxia, vermes, mures etc., Oratio super aquas infectas, Exorcismus domus a daemonio vexatae, et à la fin un Modus discernendi apparitiones spirituum, complété par des Indicia mali spiritus.*

<sup>19</sup> Cf. KUPPER (J.-L.), *Le miracle de Notre-Dame [des Récollets à Verviers]*, dans FEUILLETS DE LA CATHÉDRALE DE LIÈGE, n<sup>os</sup> 28-32, pp. 21 sv.

Notre récit appartient à cette catégorie de textes rapportés, non autobiographiques, mais « relation(s) », comme l'indique le premier mot du document, avec « l'hypothèse d'une objectivation de la vision et de l'image du revenant allant de pair avec la socialisation du récit, sa transmission et sa légitimation par l'écrit autorisé d'un clerc, son utilisation à toutes sortes de fins idéologiques »<sup>15</sup>.

La chronologie des faits est très précise : date, heure, évolution heure par heure des faits. Tout commence *envers les six heures du soir*, Le Rond tombe inanimé à sept heures, le prêtre est appelé deux heures plus tard, ... et tout se termine le lendemain : *sur le matin, à cinq heures et demy* ; le prêtre est *rappelé tout en hast à sept heures*.

Outre les aspects spectaculaires précédemment décrits, en nous détachant quelque peu du regard froid du scientifique, ne peut-on aussi être frappé aujourd'hui encore par les côtés pathétiques du récit : la mort d'un petit enfant, la douleur physique d'Henri Le Rond... ? C'est en partie là aussi le message de « ces histoires de revenants qui libéraient de l'angoisse tout en semblant l'entretenir »<sup>16</sup>.

Qu'apprend-on sur l'exorcisme pratiqué ? Tout d'abord le prêtre fait un signe de croix sur la gorge enflée. Au vu de la réaction, il *va quérir ce qu'il lui estoit nécessaire à l'exorcisme*. Il asperge d'eau bénite la gorge et la bouche du jeune homme et *l'acconjurait comme diable*. Il récite enfin le *De profundis* et le *Miserere*. Dans l'église de Saint-Léonard, il prononce l'objurgation suivante : « *Je te commande de la parte de Dieu que tu demeures par derrière ce jeune homme tout le temps de la messe, et pendant icelle tu le gardes de ne donner aucune distraction, et empêchement par bruit ou aultre importunité et de surplus que tu laisses le jeune homme en paix [...]* ».

On apprend finalement peu de choses sur l'exorcisme pratiqué. Sans doute parce que la procédure est bien connue, a fortiori du prêtre, témoin privilégié qui souscrit en fin du document.

Le *Parochiale Leodiense*, paru à Liège en 1592, fut réédité en 1641<sup>17</sup>, corrigé et augmenté en ce qui concerne les exorcismes<sup>18</sup>. Ce

<sup>15</sup> SCHMITT, *op. cit.*, p. 252.

<sup>16</sup> SCHMITT, *op. cit.*, p. 257.

<sup>17</sup> MALHERBE (G.), *Les rituels liégeois*, BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ART & D'HISTOIRE DU DIOCÈSE DE LIÈGE, t. XXXVII, 1951, pp. 78-79.

<sup>18</sup> Dans l'édition de 1641, successivement aux pp. 330 à 368 : *Instructio pastorum adversus infestationes daemonum, Quod duobus praecipue modis ab obsessis pellantur*



Si l'on se rallie à l'opinion de Jean-Claude Schmitt selon laquelle « les croyances et l'imaginaire dépendent avant tout des structures et du fonctionnement de la société et de la culture à une époque donnée »<sup>23</sup>, c'est-à-dire si l'on traite de la question des revenants comme d'un problème d'histoire sociale, il est indispensable, pour mieux comprendre, d'éclairer quelque peu le contexte historique de ce début du XVII<sup>e</sup> siècle liégeois.

D'un point de vue politique tout d'abord. À Liège, pendant l'épiscopat de Ferdinand de Bavière (1612-1650), les tensions politiques entre les deux partis, Grignoux et Chiroux, — en grossissant fortement le trait : entre le peuple et les partisans du prince —, conduiront aux troubles de 1636 et au retentissant assassinat du bourgmestre Sébastien La Ruelle en 1637. L'horrible guerre de Trente Ans (1618-1648) déchire l'Allemagne ; l'Espagne et les Provinces Unies sont à nouveau en guerre depuis 1621 et la Principauté de Liège a beau être neutre, elle constitue un couloir d'accès naturel entre la France et la Hollande et une importante place d'armes et de ravitaillement. En 1632 les troupes soldées par la Hollande assiègent et prennent Maastricht, pénètrent dans les « quartiers » d'Outremeuse<sup>24</sup>.

D'un point de vue religieux ensuite. Ferdinand est un prince-évêque dévôt. Sous son épiscopat se produit l'efflorescence la plus spectaculaire de fondations religieuses — une bonne vingtaine de nouvelles maisons —, au point que le chapitre cathédral et le Magistrat s'en inquiètent et s'efforcent de freiner cette politique épiscopale<sup>25</sup> et cette « invasion mystique ». Les sœurs hospitalières augustines de Bavière s'insèrent dans ce courant religieux<sup>26</sup>. Dans

<sup>23</sup> SCHMITT, *op. cit.*, p. 16.

<sup>24</sup> LEJEUNE (J.), *Introduction historique* au Catalogue de l'exposition *Le Siècle de Louis XIV au pays de Liège (1580-1723)*, Liège, 1975, pp. XLV-XLIX.

<sup>25</sup> Le Concile de Trente, dont les décrets furent publiés à Liège en 1585, renforçait l'autorité épiscopale notamment sur le point des fondations religieuses et hospitalières. Le Conseil de la Cité entendait faire respecter ses droits, notamment à Cornillon, de même que le Chapitre cathédral, co-souverain, voulait pouvoir agir sur toute décision d'érection d'une maison religieuse. (BRAGARD (R.), *La législation sur la mainmorte et les couvents à Liège spécialement au XVII<sup>e</sup> siècle*, BULLETIN DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS, t. LXX, 1953-54, pp. 302 sv.).

<sup>26</sup> En 1626 elles sont admises à faire des vœux perpétuels et à s'organiser selon des statuts. NOËL (J.), *L'origine et le développement de la Maison de Miséricorde dite Hôpital de Bavière à Liège au XVII<sup>e</sup> siècle*, Mémoire inédit de licence en Histoire de l'Université de Liège, 1948 ; Catalogue de l'exposition *Trois siècles de présence des sœurs hospitalières à Liège*, Liège, 1977 ; Catalogue de l'exposition *De Bavière à la Citadelle*, Liège, 1980.

récitation du chapelet reviennent à maintes reprises dans les déclarations »<sup>20</sup>.

Toutefois il ne s'agit, dans notre texte, que d'une simple mention du sanctuaire de Notre-Dame de la Sarte, pas du pèlerinage, encore moins de miracles. De 1624 à 1656 à la Sarte les faits merveilleux se sont raréfiés. Incorporant l'ancien oratoire, l'église a été commencée en 1625, peut-être ouverte au culte dès 1627, au plus tard en 1629 ; en 1633 un vitrail est offert par la Ville de Huy. Les ordres religieux intervenant à la Sarte sont les Capucins, les Augustins et les Jésuites, établis de fraîche date à Huy, respectivement en 1607, 1614 et 1615, et artisans très actifs de la Réforme catholique<sup>21</sup>. L'enquête canonique est entamée en 1624 ; par la suite des théologiens se préoccupèrent particulièrement du dossier, surtout en 1657.

Aucun lien particulier n'est à relever avec notre texte.

On a gardé dans d'autres archives, la mention, vers 1630, d'un pèlerinage expiatoire à la Sarte, document intéressant qui éclaire par divers côtés la vie quotidienne : Lambert Dorto, bourgeois de Huy, *s'était presumé et sy temerairement advansé de dire et proferer en presence de plusieurs personnes que l'espeuze de Laurent de Verlaine estoit une femme de bien sur le kul pres et le vouloir battre et aultres mechant propos [...] Come tele et semblables propos ne sont tollerables ains meritent chastoy suivant l'exigence du cas ledit deplaidant requit que ledit Dorto soit condempné es peine, amende et voiaiges sequents. Premier, a revocation desdicts propos et iniure en presence de la partie et la plus parte de ses proche parens et amys a ceste effect convocqué. Deuxieme, qu'il debverat estre condemné d'aller par trois dimanches successives a la Vierge de la Sarte et pendant le divin service de la messe porter ung flambeau ardent en ses mains et a pieds nulds ou aultres telles que la rigueur de justice peult porter*<sup>22</sup>.

Notons enfin que la célébration de messes-anniversaires à la Sarte est attestée, notamment en 1634, par l'écolâtre de la collégiale de Huy, Pierre Bardoul.

<sup>20</sup> GRÉGOIRE (Ch.), *Les origines et les premiers développements du culte de Notre-Dame de la Sarte (1621-1676)*, dans le Catalogue de l'exposition *Notre-Dame de la Sarte. Culte & Trésor*, Huy, 1991, pp. 4-43.

<sup>21</sup> Bibliographie dans les Actes du Colloque *Huy, la Principauté et la France au XVII<sup>e</sup> siècle*, ANNALES DU CERCLE HUTOIS DES SCIENCES & BEAUX-ARTS, t. XLVIII, 1994.

<sup>22</sup> ARCHIVES DE L'ÉTAT À HUY, Ville de Huy, Plaida du Conseil n° 166, d'après GRÉGOIRE, *op. cit.*, p. 35.



À Malmedy le rassemblement au début du XVII<sup>e</sup> siècle d'une documentation sur les miracles médiévaux de saint Quirin concourt à populariser le culte du saint patron du monastère<sup>30</sup> ; parmi les pèlerins on relève des possédés. La Réforme catholique s'exprime aussi à Stavelot avec le « nouveau » culte de saint Poppon récemment élevé sur les autels par l'évêque suffragant de Liège (1624)<sup>31</sup> ; selon sa légende, le saint abbé avait été plusieurs fois aux prises avec le diable<sup>32</sup> : les scènes représentées sur son buste-reliquaire tout neuf (1625-1626)<sup>33</sup> en perpétuent la mémoire.

À Liège, à l'abbaye bénédictine de Saint-Laurent, le phénomène est semblable. L'ouvrage de Gilles du Monin daté de 1618 et intitulé *Sacrarium celeberrimi D. Laurentii juxta Leodium cenobii ordinis Sancti Benedicti* inventorie le trésor de reliques, mentionne les célébrités de l'abbaye et prélude à l'invention, en 1656, du corps de l'évêque de Liège Wolbodon († 1021), en présence du nonce apostolique<sup>34</sup>.

Ainsi le culte des saints, stimulé par le Concile de Trente, apporte réconfort à une population déstabilisée et désemparée.

Au climat de terreur, de peur et de violence s'ajoute une obsession de la mort dont témoigne abondamment l'iconographie : représentations allégoriques, emblèmes et figures de la mort, efflorescence du macabre... Le livre d'heures de Gérard van der Stappen, abbé de Saint-Laurent de Liège (1520-1558)<sup>35</sup> présente, en face de l'office des morts, une belle illustration du thème de la rencontre des

<sup>30</sup> Cf. notre article *Les Miracles de saint Quirin de Malmedy, un livret hagiographique médiéval au cœur du XVI<sup>e</sup> siècle*, BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, t. CLXIII, 1998, pp. 1-29.

<sup>31</sup> LEGRAND (W.), *Notes sur le culte de saint Poppon, abbé de Stavelot*, CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE DU PAYS DE LIÈGE, t. XXIII, 1942, pp. 34-48 et tome XXIV, 1943, pp. 1-18 et 25-44 ; et notre ouvrage sur *Les reliques de Stavelot-Malmedy. Nouveaux documents*, Malmedy, 1989, p. 129.

<sup>32</sup> Cf. notre article *Thierry de Leernes chez Poppon de Stavelot-Malmedy. Les réformateurs aux prises avec le diable*, MALMEDY FOLKLORE, t. LVII, 1997-1998, pp. 77-87.

<sup>33</sup> COLMAN (P.), *L'orfèvrerie religieuse liégeoise du XV<sup>e</sup> siècle à la Révolution*, Liège, 1966, t. I, pp. 109-115.

<sup>34</sup> Cf. notre article *Documents inédits sur le trésor des reliques des abbayes bénédictines de Saint-Laurent et de Saint-Jacques de Liège (XI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, t. CLVIII, 1992, pp. 21-22.

<sup>35</sup> Catalogue de l'exposition *Trésors manuscrits de l'Université de Liège*, Aigremont, 1989, n<sup>o</sup> 57, p. 73. Nous remercions Madame Carmélia Opsomer-Halleux, Conservateur des Manuscrits de l'Université de Liège, d'avoir attiré notre attention sur la miniature de ce manuscrit, actuellement exposé au Trésor de la Cathédrale de Liège.

un élan de charité, « grandes consolatrices des âmes et des corps », elles procurent le soin aux malades en cette période profondément touchée par la guerre<sup>27</sup>.

La morale religieuse est centrée sur la notion de péché. Le défunt doit avoir satisfait à une pénitence complète. L'Église réagit contre les multiples dysfonctionnements possibles de la bonne mort chrétienne<sup>28</sup>, donc contre le phénomène des revenants. La croyance se répand dès le Moyen Âge du retour du mort-fantôme qui vient s'acquitter d'une souillure de sa vie terrestre. L'Église finit par accepter cette croyance et l'intègre dans un fonctionnement social de la mémoire des morts qui établit une communication entre l'ici-bas et l'au-delà. Ces récits de revenants favorisent le développement de la piété. Notre texte s'inscrit également dans la droite ligne de la Réforme catholique qui réprime toute déviation religieuse.

Ici l'allusion et l'illusion du diable — « Je ne suis pas un diable » — méritent d'être relevées à une époque où le diable est partout, peut-être plus encore dans les milieux populaires ou ruraux. La population subit un climat de violence, de peur et de terreur qui entraînent une recrudescence de croyances et de pratiques magiques. Cette nouvelle démonologie forgée par les clercs est bien exprimée dans le rituel liégeois.

À Saint-Hubert les « guérisons miraculeuses » sont décrites par Romuald Hancart au début du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>29</sup> ; sur la célèbre gravure de Jean Valdor de 1622, l'enragé enchaîné se débat violemment et le diable quitte le malade. À Saint-Hubert une foule nombreuse assiste fréquemment à de véritables spectacles d'exorcisme.

<sup>27</sup> IMBERT (J.), *Les prescriptions hospitalières du Concile de Trente et leur diffusion en France*, REVUE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE, t. XLII, 1956, pp. 5-28 ; IMBERT (J.), *Mourir à l'hôpital, dans La vie, la mort, la foi, le temps. Mélanges Pierre Chaumu*, Paris, 1993, pp. 344-357 ; DINET-LECOMTE (M.-C.), *Les sœurs hospitalières au service des pauvres malades aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, ANNALES DE DÉMOGRAPHIE HISTORIQUE, Paris, 1994, pp. 277-292.

<sup>28</sup> « La bonne mort chrétienne est vécue dans le désir conscient du Ciel, auquel l'exhorté le confesseur » (HOUSSIAU (A.), *La mort et le deuil autrefois*, dans le Catalogue de l'exposition *La gravure et la mort*, Liège, 1989, p. 15.)

<sup>29</sup> DUPONT-BOUCHAT (M.-S.), *La lutte contre le diable à Saint-Hubert au XVII<sup>e</sup> siècle. Possédés, sorciers, débauchés. Trois types de victimes de la répression du satanisme et des déviations religieuses ou morales*, SAINT-HUBERT D'ARDENNE. CAHIERS D'HISTOIRE, t. I, 1977, pp. 59-86 et IDEM, *La violence et la peur. Des mentalités et des mœurs à Saint-Hubert au XVII<sup>e</sup> siècle*, IBIDEM, t. II, 1978, pp. 55-92. La bibliographie sur la sorcellerie est énorme, cf. par exemple ANCIENS PAYS & ASSEMBLÉES D'ÉTATS, t. LXXXVI, 1987.



la délivrance de toutes sortes de « prisons » matérielles ou morales, dont celle des possédés<sup>41</sup>, est assimilée à la délivrance des prisonniers.

En 1605 survient à Saint-Léonard à Liège la guérison miraculeuse d'un petit garçon et l'on perçoit donc, en ce début du XVII<sup>e</sup> siècle, une activité religieuse renouvelée<sup>42</sup>.

### Une quête de reliques en Sardaigne pour le prieuré Saint-Léonard de Liège (1642-1652)

À la suite de sa guérison, Henri Le Rond décide de partir en Sardaigne pour y quérir des reliques pour l'église Saint-Léonard de Liège. Il considère cet enrichissement du trésor de reliques de l'église conventuelle comme un geste débiteur de remerciements et d'actions de grâces envers ses bienfaiteurs. Dès les premières lignes, il l'exprime clairement : [...] *ie m'at trouvé poussé intérieurement d'une volonté forte d'emplier tout mon pouvoir a rechercher quelque corps saint, ou bien quelque relicque notable, à effect de les rapporter si Dieu me faisoit la grâce de retourner ung iour et en honorer l'Eglise des R(évérands) et V(énérables) Chanoines Réguliers, dédiée a l'honneur de Dieu et de Saint Léonard aux faubourgs de Liege.*

Arrivé à Gênes et entré au service du doge, il s'informe auprès de religieux sur les chances de son entreprise. Le Père récollet Laurent de Botte l'avertit que deux capucins venant de Rome sont arrivés à Gênes *pour retourner en l'Isle de Sardaigne en laquelle (come ils me disoient) pendant les grandes persécutions des tyrans contre les Chrestiens auroient esté martyrizé plusieurs milles [...]. En l'Isle de Sardaigne on avoit eslevez grande quantité de corps saints et qu'ils esperoient qu'on en pouldroit encore trouver, mais que a ceste effect il conviendroît employer bonne somme d'argent [...]*

De l'argent pour des reliques : le moyen n'est pas neuf ! De tous temps s'est développé un trafic de ces objets sacrés<sup>43</sup>.

Le Rond les convainc d'accepter sa compagnie et ils s'embarquent tous les trois pour la Sardaigne. Après un jour et demi de mer, une grande tempête rompt l'arbre du navire et, *estant abandonnes a la*

<sup>41</sup> DÜNNINGER (J.), Article *Léonard*, LEXIKON DER CHRISTLICHEN IKONOGRAPHIE, t. VII, Rome-Vienne, 1974, col. 394-398.

<sup>42</sup> Bibliographie dans RUSSE, *op. cit.*, p. 380.

<sup>43</sup> Bibliographie générale dans notre plaquette *Les routes de la foi en pays mosan (IV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles). Sources, méthode et problématique*, Liège, 1995 (FEUILLETS DE LA CATHÉDRALE DE LIÈGE, n<sup>os</sup> 18-20).

Trois Vifs et des Trois Morts<sup>36</sup> : trois jeunes cavaliers voient se dresser devant eux leurs doubles morts qui leur enjoignent de se préparer au trépas ; ces revenants sont campés dans un paysage au centre duquel se dresse le perron liégeois. Les fermoirs en argent de ce livre d'heures portent les armoiries d'Oger de Loncin, abbé de Saint-Laurent (1586-1633). Et que dire des impressionnantes pierres tombales du temps<sup>37</sup> !

Le prieuré de Saint-Léonard est omniprésent dans notre document. La vénération envers saint Léonard dans le faubourg est ancienne<sup>38</sup>. La fondation privée et la dédicace d'une chapelle à saint Léonard remonte à l'épiscopat d'Otbert vers 1093-1094. Le plus connu des saints du nom de Léonard est saint Léonard de Noblat dont le patronage des prisonniers est célèbre. Donnée aux moines de Saint-Jacques, la chapelle est le théâtre de miracles dès le XII<sup>e</sup> siècle. Le succès du nouveau pèlerinage est sans doute renforcé par le cadre campagnard du quartier dans lequel s'élevait le prieuré, aux portes de la cité, cadre pittoresque complètement sacrifié par la révolution industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle. L'église n'existe plus et la statue du saint patron, transférée à l'église voisine de Sainte-Foy, a aujourd'hui disparu. L'ancienne église Sainte-Foy avait été reconstruite vers 1624<sup>39</sup>.

C'est aussi de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle que date la statue du saint patron des lieux : revêtu de la dalmatique et portant la crosse, Léonard s'était vu adjoindre une cage de bure alors que des mineurs remplaçaient les traditionnelles chaînes des prisonniers<sup>40</sup>.

Le culte et l'iconographie de saint Léonard évoluent précisément à la fin du Moyen Âge et à l'Époque Moderne au moment-même où

<sup>36</sup> Thème qui apparaît dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, SCHMITT, *op. cit.*, p. 243. Autre belle illustration dans un livre d'heures du XV<sup>e</sup> siècle de l'Université de Liège, Catalogue, *op. cit.*, n<sup>o</sup> 38, p. 54, avec une saisissante bordure de crânes et d'os sur fond noir, reproduite également dans la contribution de Mgr HOUSSIAU, *op. cit.*, p. 15.

<sup>37</sup> Pour ne prendre qu'un exemple, la pierre tombale d'Antoine Abbondanti († 1653) et d'Antoine Gal († 1683) à la collégiale Saint-Paul à Liège, reproduite dans MAQUET (A.), *Un poète romagnol chez les Eburons : Antonio Abbondanti (Imola, 1590 ? - Liège, 1653)*, BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROYALE LE VIEUX LIÈGE, n<sup>o</sup> 265, 1994, p. 81.

<sup>38</sup> Sur tout ce qui suit l'excellente analyse de STIENNON (J.), *Étude sur le chartrier et le domaine de l'abbaye de Saint-Jacques de Liège (1015-1209)*, Paris, 1951, pp. 287-291 (BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE & LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE, Fasc., CXXIV).

<sup>39</sup> GOBERT, *op. cit.*, t. V, p. 263.

<sup>40</sup> DEWEZ (L.), *La statue de saint Léonard de l'église Sainte-Véronique à Liège*, BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROYALE LE VIEUX LIÈGE, n<sup>os</sup> 104-105, 1954, pp. 298-301.



redescend dans la fosse où, avec l'aide d'un capucin, *sans difficulté aucune, l'eslevat la teste du corps saint, laquelle ie mist avec le rest des ossements et assisté dudict Pere capucin les enveloppit d'une gordinne d'armoisain rouge en une kaisse de sapin a ce preparee, en laquelle ils sont encore presentement*. Le Rond aperçoit sur le sommet du sépulcre *une couronne taillée avec deux palmés sortantes d'icelles en bas de laquelle y avoit ung escripteau en langue du pays (comme on parloit anciennement) laquelle escripteau fut leu et interpreté en langue latinne par ung vieux Prestre present*. Pendant trois jours les reliques sont exposées dans la cathédrale à la vénération d'un grand concours du peuple. Le quatrième jour une procession présidée par l'archevêque conduit le corps jusqu'au bateau qui l'emporte vers Gênes.

Arrêté à la douane de Gênes, Le Rond fut contraint d'ouvrir la kaisse, ce qu'il fit en présence de l'archevêque-cardinal de Gênes, qui authentifia les sceaux et documents de son confrère de Cagliari, et y apposa à son tour ses sceau et signature. Ce contrôle nous vaut la chance exceptionnelle d'avoir pu retrouver dans les Archives de Gênes les traces du passage d'Henri Le Rond : douze pages de procès verbaux réalisés à l'ouverture des reliquaires<sup>47</sup>.

Après Gênes, Le Rond regagne Rome, Livourne, puis Malte où il séjourne jusqu'au 27 juin 1650. De Malte il rentre à Liège par la France et Bruxelles.

Et la relation se termine par la phrase suivante : *Le saint corps est arrivé en nostre Couvent de Saint Léonard lez Liege le 26 d'Aoust 1650*, phrase que l'on retrouve écrite à deux autres endroits du manuscrit, comme une sorte de point de repère chronologique de toute l'aventure.

Ce mémoire est suivi d'une série de documents justificatifs, qui apportent plusieurs précisions sur le voyage de retour.

Les lettres de Le Rond attestent sa fidélité de pèlerin envers le prieuré liégeois. Malgré les hautes sollicitations qu'il reçoit de confier çà et là les reliques inventées, c'est à Saint-Léonard de Liège qu'il les destine, envers et contre tous. Les aumônes reçues par dévotion au nouveau saint serviront à la construction d'une nouvelle église conventuelle.

<sup>47</sup> Toute notre information sur Gênes nous a été très aimablement transmise par Madame le Professeur Valeria Polonio Felloni de l'Université de Gênes, qui a retrouvé pour nous aux Archives de l'État à Gênes les documents concernant Le Rond : GÊNES, ARCHIVES DE L'ÉTAT, *Notai antichi*, filza 7086 bis (sans pagination ni foliotation). Nous l'en remercions très vivement.

*misericorde de Dieu et des ondes tempestueuses*, ils tombent aux mains des Turcs, six galères en route pour Tunis<sup>44</sup>. Le Rond y reste *l'espace de septante chincq iours esclave et miserablement traicté avec des chesnes au col et au pied pesantes soisante livres*.

À Tunis un marchand de Livourne *traffiquant avec les Turques* le reconnaît<sup>45</sup> ; il l'avait connu à Gênes chez son fils Joseph Romane, lui aussi marchand. Sa délivrance est achetée pour 1500 sequins<sup>46</sup>. Par le premier bateau pour la Sardaigne, avec un des deux capucins, l'autre étant mort des mauvais traitements, Le Rond arrive à Cagliari, capitale de l'île. Il est logé au Couvent des Récollets. Le lendemain, accompagné des religieux, il expose sa requête à l'archevêque. La permission n'est pas simple à obtenir. Il part pendant plusieurs jours pour faire pratiquer des fouilles dans les campagnes avoisinantes. Sans succès, quelque peu découragé de ne rien trouver, Le Rond s'éloigne des ouvriers ; dans la campagne, appuyé contre un olivier, il prie Dieu de l'exaucer. Un capucin s'approche et lui dit *de prendre bon couraige, m'assurant qu'en cas ie ne trouveroit pas de corps saint, que l'Archevesque m'en donneroit ung hors de la grotte de son Eglise où il y en at quantité*.

Retourné auprès des ouvriers, guidé par Dieu, il frappe inopinément la terre du pied *laquelle fit quelque resonance, ce qu'entendant, ie frappa la deuziesme fois la terre ung peu plus fort, laquelle retentit, et donnat ung son plus claire qu'a la premiere fois ; de quoy tout esmeu et inspiré (comme ie croy) de Dieu, fit venir tous les ouvriers et fossoyer au dict lieu*. Un sépulcre couvert de trois pierres est dégagé. Le Rond en avertit l'archevêque qui défend d'y toucher hors sa présence. L'archevêque arrive sur les lieux et ordonne à Le Rond de descendre dans la fosse ; il soulève la pierre du sépulcre : de la lumière s'en échappe, un corps *si beau* est révélé. L'archevêque rappelle Le Rond et envoie à sa place quatre prêtres pour sortir le corps du sépulcre. Ils ne réussissent pas à le déplacer et Le Rond est à nouveau mandaté par l'archevêque pour résoudre l'affaire. Il chante les litanies des saints, demande à l'archevêque sa bénédiction et

<sup>44</sup> Tripoli, Tunis, Alger, Salé furent les grands repaires de la piraterie barbaresque, cf. HÉLIN (Et.), *Gardes wallonnes au service de l'Espagne et esclaves liégeois en Alger*, LA VIE WALLONNE, 1957, p. 7.

<sup>45</sup> Les juifs de Livourne sont spécialisés dans ce trafic, cf. HÉLIN, *op. cit.*, pp. 25-26.

<sup>46</sup> Le sequin est une monnaie d'or de valeur variable, analogue à la pistole, en usage dans différents États italiens et du Levant. Dans le document 6, l'auteur emploie d'ailleurs le terme « pistole » ; le nombre y paraît plus acceptable (150), ici 1500.



Hormis la relation de notre document, aucune autre source n'attestait jusqu'à présent l'historicité des faits rapportés et l'on aurait pu émettre certaines doutes sur toute cette affaire<sup>51</sup> si les archives conservées à Gênes n'étaient tout récemment venues à la rescousse ; on y trouve mention d'*Enricus Leron, quondam dominus urbani de civitate Liege* (deux fois mentionné, et plus loin :), *Henricus Luerond, filius olim Domini urbani de civitate Leodij nunc sacerdos, et eques Hierosolimitanus, vir spectate vite, summe probitatis, et christianis moribus*.

Ensuite la démarche : une quête de reliques.

Manifestement, nous l'avons vu avec la guérison de Le Rond, le prieuré Saint-Léonard veut promouvoir le culte de son saint titulaire. Outre la vénération du saint patron des prisonniers et des possédés, existe-t-il à Saint-Léonard de Liège un autre attrait pour un pèlerinage et le développement d'un culte ? Conservait-on un trésor de reliques ? Nous avons déjà fait état des quelques informations éparses et sans grand impact, rassemblées essentiellement par l'historien liégeois Théodore Gobert. On mentionnera aussi qu'en quittant le couvent de Sainte-Élisabeth vers 1489, le prieur Jean Hermann transféra dans l'église de Saint-Léonard le corps d'Olivier de Campo qui fut inhumé dans un tombeau portant l'épithaphe suivante : *Hic jacet sepultus Frater Oliverius de Campo, frater professus domus de Bethleem prope Lovanium, qui reformavit domum Bonorum Puerorum in Leodio, qui obiit anno Domini MCCCCL, die X Maii. Orate pro eo*. « Il faut interpréter ce geste pieux comme un dernier hommage rendu à l'éminent religieux qui, en réformant la Maison des Bons-Enfants et en l'incorporant à la Congrégation de Winderheim, avait bien mérité d'en être considéré comme le vrai fondateur »<sup>52</sup>. Loin de nous l'idée d'y voir un saint mais pour le peuple les frontières entre la simple admiration et la sainteté sont quelquefois ténues. Parmi les rares sources d'archives, l'inventaire du Couvent Saint-Léonard dressé le 24 novembre 1772 mentionne seulement *deux reliquaires d'argent en forme de remontrance, un autre représentant Saint Leonard en argent, item un autre en forme de bras*

<sup>51</sup> Voir les très intéressantes et pertinentes remarques de Jean Stengers sur le manuscrit unique (STENGERS (J.), *Vertige de l'historien. Les histoires au risque du hasard*, Paris, 1998, pp. 104 sv.).

<sup>52</sup> HALKIN (L.), *La Maison des Bons-Enfants de Liège*, BULLETIN DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS, t. LXIV, 1940, p. 38, et LHOIST-COLMAN (B.), *Le couvent des Sépulchrines de Sainte-Élisabeth des Bons-Enfants à Liège*, IBIDEM, t. XCIX, 1987, pp. 5-32.

La captivité de Le Rond dura 75 jours à Tunis et s'acheva le 14 octobre, fête de saint Calliste, patron de la cathédrale de Cagliari. Chaque jour il devait porter 60 livres de fer, enchaîné avec les deux pères capucins, qui n'ont pas survécu à ces tourments. Racheté par un marchand italien, il va offrir ses chaînes à la Vierge de la *Santa Casa* de Lorette<sup>48</sup>, lui rendant grâce pour sa délivrance. Son séjour à Rome permet son engagement dans l'Ordre de Malte, avec de surcroît la bénédiction papale. Le Rond transmet à Liège les preuves de la sainteté du martyr Éloi : l'authentique des reliques signé par l'archevêque de Cagliari, mais aussi des preuves des miracles opérés par l'intercession du saint. En 1649 une possédée est guérie et, un an plus tôt, à Rome, une odeur de sainteté s'échappait du corps saint en présence d'une foule de fidèles. Dès l'arrivée de la caisse de reliques à Liège le 26 août 1650, on apprend aussi que Le Rond en a promis quelques fragments à Toulon.

#### REVENONS SUR LE FIL DES ÉVÉNEMENTS.

Tout d'abord la personnalité d'Henri Le Rond.

Toutes les informations jusqu'ici recueillies à Liège sur Henri Le Rond proviennent exclusivement du manuscrit des Archives de l'État à Liège<sup>49</sup>. « Brodeur de son mestier », exorcisé et guéri par le prêtre Erard Matthei, Le Rond part pour Gênes et entre au service du doge. Les beaux partis féminins qu'on lui présente n'émoussent en rien sa vocation. Il prend conseil auprès du chanoine Jérôme Saroguet de Saint-Barthélemy à Liège, son parrain de confirmation ; le Père récollet Laurent Debotte est son mentor dans la carrière religieuse. Le Rond devient chevalier de Malte<sup>50</sup>. Il existe plusieurs catégories de chevaliers ; Le Rond est chapelain. Les chapelains célébraient les offices dans la cathédrale de La Valette et les aumôniers des galères de l'Ordre étaient choisis parmi eux. Pour certaines catégories, les preuves de noblesse n'étaient pas indispensables.

<sup>48</sup> Loreto, Italie, Marches. La *Santa Casa*, Maison de Marie, fut apportée miraculeusement par les anges de Nazareth en Italie, jusqu'aux Marches en 1294, en survolant l'Adriatique, déposée dans un bois de lauriers, d'où le nom de la localité (*Laurum, Loreto*).

<sup>49</sup> Malgré des recherches approfondies que Madame Berthe Lhoist a bien voulu mener aux Archives de l'État à Liège ; nous l'en remercions très vivement.

<sup>50</sup> Généralités dans COCHERIL (M.), *L'Ordre souverain militaire*, dans *Les ordres religieux. La vie et l'art*, sous la direction de LE BRAS (G.), Paris, 1979, pp. 688-699, et *L'Ordre souverain militaire et hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte*, Paris, 1963.



toutes les aulmosnes que ce pouldront faire icy pour le respect dudict Sainct [...] <sup>57</sup>.

Les circonstances du voyage sont données : recommandation de Le Rond à l'étranger, tempête, turcs, contacts divers, embarquement... L'emprisonnement à Tunis, terriblement pénible et même fatal pour un des capucins, permet à Le Rond de suggérer que les infidèles auraient pu empêcher sa pieuse entreprise mais que sa « volonté forte » a finalement triomphé du paganisme. L'antagonisme des deux mondes, catholique et musulman, s'inscrit parfaitement dans l'état d'esprit des Chevaliers de Malte et prélude à l'engagement de Le Rond dans l'Ordre. La découverte d'un saint martyr des grandes persécutions chrétiennes participe au même mouvement.

Enfin cette histoire apporte aussi un témoignage sur le culte des saints après la Réforme catholique. Quelques détails supplémentaires sont intéressants à relever. En premier lieu la coïncidence du jour de libération d'Henri Le Rond des mains barbaresques avec la fête de saint Calliste de Cagliari (14 octobre) est une sorte de prémonition du succès de son entreprise en Sardaigne. La dévotion à Notre-Dame de Lorette vient après. Puis les preuves de sainteté nécessaires pour la reconnaissance du culte de saint Éloi à Liège. C'est à Rome, en présence d'une foule nombreuse qu'une odeur de sainteté se révèle, et un chanoine de Saint-Jean de Liège, de séjour à Rome, l'atteste par écrit ; à ce texte vient s'ajouter l'authentique officielle de l'archevêque de Cagliari.

Le Rond a promis des reliques au prieur de Saint-Léonard, mais aussi à plusieurs personnes à Toulon où son bateau a accosté au retour de Sardaigne ; les chevaliers de Malte ne sont pas restés insensibles au précieux trésor et souhaiteraient l'acquérir mais Le Rond l'a promis à Liège.

De retour dans sa patrie, Le Rond n'en sera pas pour autant tranquille. Il semble en effet que la dévotion au nouveau saint Éloi ne s'implanta pas sans problèmes à Liège et suscita même des réserves. Le prince-évêque dut intervenir...

Certaines attitudes ne peuvent manquer d'évoquer la mentalité médiévale. Des fouilles permettent une surprenante découverte providentielle d'un sépulcre duquel s'échappe une lumière. La

<sup>57</sup> Lettre de Le Rond au prieur de Saint-Léonard, 6 mars 1648, document n° 6 de notre édition, *op. cit.*

*couvert d'argent [...] deux grands reliquaires de bois doré, item quatre autres petits, et, dans les Comptes des revenus (1773-1775) de brèves mentions de reliquaires en bois et en argent sans autre identification* <sup>53</sup>.

Le Rond, quant à lui, veut plus : ramener une relique insigne et lointaine, un corps entier capable de susciter un nouveau pèlerinage en l'église Saint-Léonard. Comme au haut Moyen Âge, mieux vaut un corps entier, plus impressionnant et plus rare, qu'une collection de reliques infimes et variées que chacun peut se procurer facilement. La Sardaigne est décrite comme une terre riche en reliques, la crypte de la cathédrale de Cagliari regorgeant de corps saints <sup>54</sup>. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle une activité intense se manifeste effectivement en Sardaigne dans ce domaine. À Cagliari, des fouilles furent pratiquées en 1614 qui révélèrent une inscription *S...inum* interprétée comme *Sancti innumerabiles*. L'archevêque d'Esquivel en personne y assista ainsi que de nombreuses personnalités. Des travaux furent entrepris dans la cathédrale pour y déposer très solennellement en grande pompe les saintes reliques en novembre-décembre 1618. Hommage fut rendu au corps du patron saint Saturnin <sup>55</sup>. Ces recherches de reliques à Cagliari furent imitées dans d'autres lieux de Sardaigne (Fordongianus, Terranova, Cuglieri) <sup>56</sup>. Il est intéressant de mettre ces faits en parallèle avec notre texte, même si les noms de saints cités, tout comme les événements, ne correspondent pas. L'exemple vient d'en haut !

Reste l'identité du nouveau saint « inventé » par Le Rond : Éloi, soldat romain martyr. L'homonymie avec « le bon saint Éloi », numéraire du roi Dagobert, n'est pas pour déplaire dans nos régions ; elle peut même faire illusion. Un pèlerinage apportera l'argent nécessaire à la reconstruction de l'église Saint-Léonard : [...] *a cetfin que ledict St Eloy vous fasse bastir une eglize avec*

<sup>53</sup> LIÈGE, ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ, *Vicariat général*, G VI 3 bis, pp. 62, 64 et feuilles volantes. Nous remercions Monsieur l'Abbé André Deblon de son aimable accueil.

<sup>54</sup> De 1624 à 1639 de nombreux écrits ont paru sur ces découvertes de reliques à Cagliari. Détails dans MATTONE (A.), *Le città e la societa urbana*, dans *L'età moderna dogli Aragonesi alla fine del dominio spagnolo*, Milan, 1989, p. 330, et FILIA (D.), *La Sardegna cristiana. Dal periodo giudicale al 1720*, t. II, Sassari, 1995, pp. 277 sv., et les réserves émises par les Bollandistes sur ces « nouveaux » martyrs.

<sup>55</sup> DE BUCK (R.), *De S. Saturnino martyre Calaritano in Sardinia*, AA.SS. *Octobris*, t. XIII, Paris, 1883, col. 296-307.

<sup>56</sup> CANEPA (Fr. L.), *La Sardegna dal 1478 al 1793*, Sassari, 2<sup>e</sup> éd., 1986, pp. 260-265, et FILIA, *op. cit.*, pp. 271 sv.



2. Relation du voyage d'Henri Le Rond en Sardaigne pour y quérir les reliques de saint Éloi en faveur du prieur Saint-Léonard de Liège.

1642-1650.

3. Copie d'une lettre du Père récollet Laurent Debotte au chanoine Jérôme Saroget de Saint-Barthélemy à Liège.

Confesseur depuis trois ans d'Henri Le Rond, il l'a encouragé à devenir clerc, malgré les nombreux beaux partis qui lui étaient proposés.

Gênes, 4 mars 1646.

4. Procès-verbaux officiels en latin d'ouverture de la caisse en bois contenant les reliques apportées par Henri Le Rond à Gênes en 1647-1651.

Les reliques de saint Éloi et d'autres saints sont d'abord authentifiées d'après un document de 1640 contenu dans la châsse et retranscrit *in extenso* ; elles sont données à Henri Le Rond.

*Copia processus facti Genuae de Sacris Sanctorum Eligij et aliorum martyrum Reliquijs.*

\* Ouverture de la caisse le 1<sup>er</sup> août 1647 à Gênes.

\* Authentique du 10 août 1640.

\* Confirmation du 1<sup>er</sup> août 1647.

\* Donation du corps de saint Éloi à Henri Le Rond. 2 septembre 1647.

\* Confirmation du document. 26 mai 1651.

5. Bernard de la Cabra, archevêque de Cagliari, raconte le périple d'Henri Le Rond en Sardaigne et lui concède le corps de saint Éloi.

22 novembre 1647.

6. Copie d'une lettre de Henri Le Rond au Prieur de Saint-Léonard à Liège.

Rome, 6 mars 1648.

Le Rond raconte brièvement son périple pour obtenir les reliques de saint Éloi destinées à Saint-Léonard, l'informe de sa qualité nouvelle de Chevalier de Malte et lui demande de transmettre son meilleur souvenir à plusieurs personnes dans la région.

7. Copie d'un extrait d'une lettre d'Henri Le Rond au chanoine Saroget.

En possession des reliques de saint Éloi martyr, Le Rond envoie au chanoine Saroget une copie des documents authentiques les concernant, pour les transmettre au prieur de Saint-Léonard à Liège.

Rome, le 11 juillet 1648.

prière renforce Le Rond dans sa démarche : il est conduit au sépulcre<sup>58</sup>. Le laïc s'efface un instant devant les religieux qui tentent de sortir le corps du tombeau mais les reliques sont indéplaçables<sup>59</sup>. L'archevêque rappelle alors Le Rond, seul habilité à pareille translation. Ce dernier prend toutes les précautions nécessaires : il chante les litanies des saints et requiert la bénédiction de l'archevêque, avant de réussir l'opération. Les deux mondes religieux et laïque réconciliés se rejoignent : Le Rond accomplit la translation avec l'aide d'un capucin et le don de reliques est acquis pour Liège. Un périple de celles-ci s'organise jusqu'au lieu prédestiné : l'église conventuelle de Saint-Léonard à Liège. Toutes les preuves d'authenticité des reliques — authentique et palme du martyr — sont fournies et corroborées par l'archevêque. Des témoignages sur les miracles opérés grâce aux reliques sont opposés au scepticisme d'autrui. Saint Éloi peut commencer sa nouvelle carrière liégeoise.

Le culte des reliques est de tous lieux et de tous temps<sup>60</sup> ; il s'est toujours révélé un excellent baromètre religieux et sociologique et sa contribution à l'histoire globale est majeure, quand on sait son importance pour l'histoire de l'art et toutes les sciences auxiliaires de l'histoire. Dans le cas d'Henri Le Rond on renoue avec les récits médiévaux de quêtes de reliques, avec les translations de saints si profitables au pays mosan, avec ces événements merveilleux, fondements de la piété populaire et repères sacrés des routes de la foi de l'Europe occidentale.

### Chronologie rétablie des événements du dossier

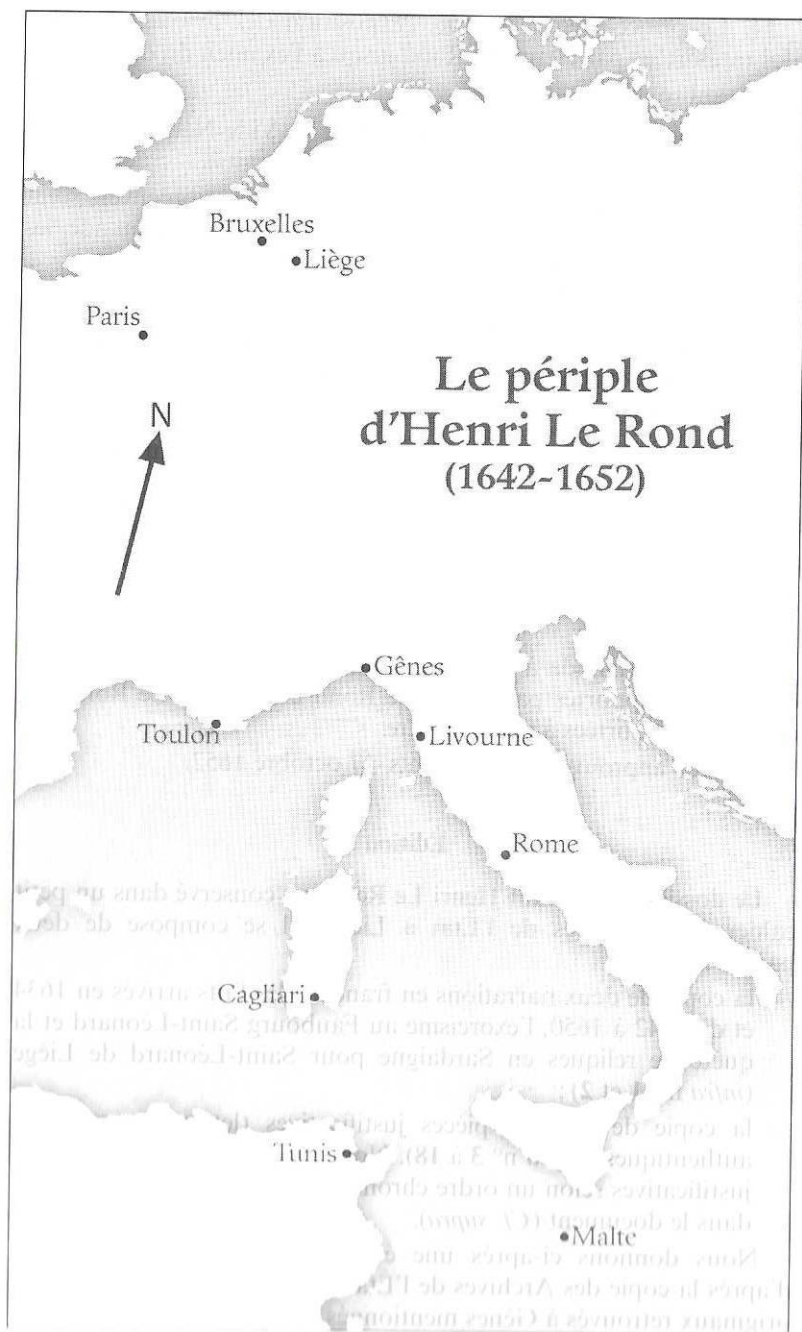
1. Exorcisme d'Henri Le Rond au Faubourg Saint-Léonard.  
15-16 février 1634.

<sup>58</sup> Les réminiscences bibliques et hagiographiques ne peuvent manquer d'être soulignées ; nous pensons notamment au songe de Jean Novellan, croisier parisien, qui eut la révélation du lieu de sépulture de sainte Odile et de ses sœurs Ida et Imma dont les reliques furent solennellement transférées à Huy en 1285 (Cf. notre contribution *Hagiographie hutoise*, dans le Catalogue de l'exposition *Huy. Trésors d'art Religieux*, 1984, pp. 17 sv.).

<sup>59</sup> À mettre en parallèle au Moyen Âge avec l'«arrêt» des châsses, qui signifie une volonté expresse du saint. Les exemples sont multiples.

<sup>60</sup> Actes du Colloque international *Les reliques : objets, cultes, symboles*, Boulogne-sur-Mer, Université du Littoral, 5 septembre 1997, Turnhout, 1999.





8. Copie d'une lettre de Henri Le Rond au Prieur de Saint-Léonard à Liège.

Le Rond remercie le prieur de sa lettre. Les reliques de saint Éloi ont guéri une femme possédée et les Chevaliers de Malte seraient très désireux d'obtenir ces reliques, mais Le Rond rassure le prieur : elles sont destinées à Saint-Léonard.

Malte, 1<sup>er</sup> octobre 1649.

9. Copie d'un extrait d'une lettre de Jean Caillemet, Prieur de Corbeil au chanoine Saroget.

Le Rond a fait profession régulière entre les mains de Jean Caillemet à Malte, puis est reparti à Liège pour s'acquitter de son vœu d'y apporter les reliques de saint Éloi, ce qui l'a empêché d'être ordonné prêtre.

Malte, 27 juin 1650.

10. Copie d'une lettre d'Antoine Mathieu de Toulon.

Antoine Mathieu de Toulon rappelle à Henri Le Rond la promesse qu'il lui a faite de lui envoyer des reliques de saint Éloi à l'ouverture de la caisse à Liège. Le chevalier de Celles, le Commandeur d'Albenne et Simon Ageaut de l'Ordre de Malte, doivent servir d'intermédiaires. Les reliques sont destinées à une chapelle qu'il entend dédier au saint dans sa bastide de Lesgau.

Toulon, 14 juillet 1650.

11. Copie d'une lettre de Jean Huard, chanoine de Toulon.

Jean Huard, chanoine de la cathédrale de Toulon, rappelle à Henri Le Rond la promesse qu'il lui a faite de lui envoyer « une partie assez considérable des reliques » de saint Éloi, dès son arrivée à Liège.

Toulon, 19 juillet 1650.

12. Copie du témoignage en latin de Pierre des Maretz à propos des reliques de saint Éloi.

Pierre des Maretz atteste avoir senti l'odeur de sainteté qui s'échappait du corps de saint Éloi à Rome en 1648 et avoir vu grande foule pour le vénérer.

Liège, 29 août 1650.

13. Extrait d'une résolution du Conseil Primaire du prince-évêque de Liège concernant les reliques de saint Éloi.

L'évêque, après examen des documents, lave Henri Le Rond de toute diffamation et permet l'exposition des reliques de saint Éloi à Saint-Léonard.

26 octobre 1651.



Pour tous les numéros de **1 à 3** et de **5 à 18** :

- A. ORIGINAL : les documents originaux qui ont servi à la constitution du dossier n'ont pas été retrouvés.  
 B. COPIE : d'une écriture du XVII<sup>e</sup> siècle, papier, encre brune, 22 feuillets cousus. LIÈGE, ARCHIVES DE L'ÉTAT, *Prieuré de Saint-Léonard à Liège*, n° 9.

## 1

*Exorcisme d'Henri Le Rond au Faubourg Saint-Léonard.*

15-16 février 1634

Relation de ce qui s'est passé touchant la délivrance de quelque jeune homme tourmenté par un esprit en l'Eglise de St Leonard lez Liege.

Le 15 de février 1634 envers les six heures du soir Henry Le Rond jeune homme, brodeur de son mestier, s'at plain d'ung mal de costé gauche, et a 7 heures est tombé comme mort hors des sens et sans ce bouger, lequel apres avoir esté l'espace de 2 heures en ceste estat, l'on at appellé ung Prestre, qui venu et luy faisant le signe de la croix sur la gorge, qui estoit fort grosse, et enflée, dure comme pierre, s'at retiréz de tout son corps agité, et barbotant de la bouche l'on voyoit dans sa gorge un mouvement tres violent et extraordinaire. Le Prestre voyant cela est sorty pour aller querir ce qu'il luy estoit necessaire a l'exorcisme ; pendant laquelle temps le jeusne homme est demeurez insensible comme auparavant, iusques a ce que le Prestre retourné et l'exorcisant il l'at de recheff agité, principalement lors que l'on luy iettoit eau benitte sur la gorge et sur la bouche ; pendant l'exorcisme et que le Prestre l'aconiuroit comme diable, il at respondu d'une voix feminine, et toute semblable a la voyx de la grande mere du ieusne homme du costé paternelle (selon le rapport qu'en at faict la mere dudict Henry pour lors presente a ceste action) : « Je ne suis pas un diable, mais l'asme de sa grande mere, mere de son pere », et at toujours repeté semblables parolles lors qu'on l'aconiuroit comme diable.

Demande<sup>61</sup> : « Si tu es l'ame de sa grande mere, qu'est ce que tu veult ? Et que faict tu la ? »

Response : « Je veult trois messes a Nostre Dame sur la Sarte<sup>62</sup> le iour du bon vendredy par trois diverses prestres et puis yray prier Dieu pour luy en la gloire de Paradis ».

<sup>61</sup> À partir d'ici le dialogue s'établit sous forme de « demande » et de « réponse », ainsi que l'intervention du « prestre », que nous abrègerons respectivement : D., R. et P.

<sup>62</sup> Huy, Liège, Huy, Notre-Dame de la Sarte, cf. l'introduction.

**14.** Le prince-évêque interdit l'exposition des reliques de saint Éloi rapportées par Henri Le Rond jusqu'à l'examen du dossier. 13 novembre 1651.

**15.** Copie d'une lettre du Chevalier de la Ville-Neufve, Général de l'Ordre aux Pays-Bas à Henri Le Rond (Extraits).

Le Chevalier soutient Le Rond et approuve la dévotion envers saint Éloi attaqué par certains moines et autres, dont il demande les noms afin de les attaquer.

Pâques 1652.

**16.** Copie d'une lettre d'Othenin au prieur de Saint-Léonard.

Un pamphlet court à Liège contre Le Rond.

15 octobre 1652.

**17.** Jean Gilon est porteur de lettres (**15** et **16**) au prieur de Saint-Léonard à Liège.

s.d. [1652].

**18.** Supplique de Jean Randaxhe, prieur de Saint-Léonard, au prince-évêque de Liège.

17 octobre 1652.

\* Le prieur demande à l'évêque d'authentifier à son tour tous les documents rapportés par Henri Le Rond et de laver Le Rond des diffamations portées à son encontre.

\* L'évêque approuve les documents. 17 octobre 1652.

## Édition

Le dossier concernant Henri Le Rond est conservé dans un petit cahier aux Archives de l'État à Liège ; il se compose de deux parties :

- la copie de deux narrations en français des faits arrivés en 1634 et de 1642 à 1650, l'exorcisme au Faubourg Saint-Léonard et la quête de reliques en Sardaigne pour Saint-Léonard de Liège (*infra* n<sup>os</sup> **1** et **2**) ;
- la copie de diverses pièces justificatives (lettres, attestations, authentiques) (*infra* n<sup>o</sup> **3** à **18**). Nous avons réorganisé ces pièces justificatives selon un ordre chronologique qui n'est pas respecté dans le document (*Cf. supra*).

Nous donnons ci-après une édition de tous ces documents d'après la copie des Archives de l'État à Liège, hormis les copies et originaux retrouvés à Gênes mentionnés en n<sup>o</sup> **4**.



R. : « Dit moy de la parte de Dieu, que veult tu ? Et si tu es l'ame de sa grande mere, parle en verité, ie te le commande de la parte de Dieu, et donne moy signalle que tu es telle ? »

R. : « Je suis entiere dedans sans faire signe, ie sortiray sans signe ».

R. : « Que veult tu doncq pour sortir que l'on fasse ? »

R. : « Ung pelerinaige a St Leonarde, et que l'on dise messes, et puis ie m'en iray en la gloire de paradis prier pour luy ».

R. : « Je te promette qu'on le ferat demain, et l'ayant faict quell signe donnerat tu de ta sortisse ? »

R. : « Ung grand cris ».

D. : « Fault il que le ieusne homme aille aussy a St Leonard ».

R. : « Ouy, mais ie craint qu'il me serat trop faible pour le mal que ie luy ay faict ».

D. : « Quitte doncq de la parte de Dieu, et laisse le ieusne homme en paix, me donnant signe de ta sortisse ».

R. : « Je ne peult donner aultre signe, que ie n'ay dict ; ie letteray ung cris fort ».

D. : « Sort doncq ».

Et pour lors est sortie donnant ung tres hault cris, et espouvantable, et incontinent le ieusne homme est revenu a soy, et ouvrant les yeux toutiour auparavant ferméz at dict : « Jesus Maria », et regardant ung peu du travers le Prestre at demandé ce qu'il voyoit. At respondu : « la voila ».

Et le Prestre disant « De Profundis » et « Miserere » s'at continuellement laissé veoir à ieusne homme, qui ne tournant d'ung costé et d'aultre la regardoit fixement iusques a ce que, l'oraison finie, il est demeurez si faible que mittant mort, criant du mal de son costé gauche, qui luy estoit si vehement que l'on ne le pouvoit toucher ni bouger de tout son corps.

Le ieusne homme estant couché sur ung list au travers du feu, at passé la nuict avec bon someille mais aulcune fois interrompu de plaindes, et de mal extreme de son costé gauche, lequel il at serréz toute la nuict de ses deux mains, et sur iceluy reposé.

Sur le matin, à 5 heures et demy, le Prestre la quitte et retourné en sa maison, at esté rappellé tout en hast a 7 heures, où venu at trouvé le ieusne homme tout hors de sens, et comme mort.

P. : « Te voilà encore, qu'est ce que tu veult ? »

R. : « Une messe a St Leonard ».

P. : « Tu l'auras tantost, mais laisse ce ieusne homme en paix, et luy rend ces forces. S'il fault qu'il vient avec nous ».

R. : « Ouy il fault qu'il y vient ».

P. : « Quitte le donc, et le laisse en bon sens », et tout incontinent l'at quitté, s'assoyant toute blanche sur son costé comme il disoit. Mais ung peu de temps apres est rentrée dedans, et le Prestre luy disant qu'elle laisast le ieusne homme s'accommer, at respondu : « Tost je suis impatiente que l'on se despeche car ie luy faict tres grand mal, et cest malgré moy que ie suis icy retenue, l'on m'at faict trop languir ». Et ce disant faisoit sortir du sang noirast et comme caillé de la bouche du ieusne homme.

Prestre : « Tu me trompe, car ce iour la l'on ne dist pas de messe, l'esglise estant contente du sacrifice offert du fils de Dieu, s'offrant en propre personne sur le calvaire pour le salut du monde. Quoy doncque te mocque tu de moy ? »

A cecy elle n'at respondu mais at faict signe d'une creature qui ce resouvent de quelque choese oubliée.

D. : « Tu es ung diable, car tu tache de me tromper par telles responses ».

R. : « Non ie ne suis pas diable, et ne vous trompe pas »

D. : « Que veult tu doncque ? »

R. : « Une messe en musicque à Ste Croix dessoub les cloches <sup>63</sup> ».

D. : « Pourquoi en musicque ? »

R. : « Elle m'est promise ».

Après cecy at cessé long temps sans plus parler, nonobstant que l'on continuoit l'exorcisme, mais aulcune fois tirant la langue, et sifflant sembloit ce mocquer du Prestre.

P. : « Tu es un diable ? »

R. : « Non, ie ne suis pas diable mais la mere de son pere ».

D. : « Si tu n'est pas diable, pourquoy ne demande tu ce qui ne ce pratique en l'esglise, scavoir trois messes le iour du Vendredy Sainct. Et si tu es de la parte de Dieu, pour demander choese necessaire a ton salut, demande hardiment, et on le ferat ? »

R. : « Je ne mest permis de tout dire, ie suis l'ame de sa grande mere ».

D. : « D'où vien tu dans le corps de ce jeusne homme ? »

R. : « Je suis entrée toute aussy tost que son petit frere est mort passé ung an, et ie suis cause de sa mort. Je may tenu trois mois dans sa main, et n'ayant la force comme celuy cy, ie l'ay faict mourir car ie luy estoit trop pesante ».

D. : « Pourquoi le faisoit tu mourir, que ne le quittois tu ? »

R. : « Ils n'ont eust l'esprit de demander ce que ie vouloit. »

R. : « Pourquoi donc te prend tu a cestuy cy ? »

R. : « Parce que il est le meilleur de tous mes amis. »

D. : « Où est ce que tu te tiens ? »

R. : « Je suis a son costé gauche ». Où comme le Prestre faisoit le signe de la Croix avec son poulce, et eau benitte, at faict si grande force et agitation, que trois ou quattres hommes n'estoient capable le retenir.

D. : « Que faict tu la ? »

R. : « Pour estrangler son cœur, ie l'estrangleray si l'on ne me faict ce que ie demande. Je luy faict beaucoup de mal ; mais ie ne puis aultrement, et il m'en faict mal de luy car c'est le meillheur de tous mes amis ».

<sup>63</sup> Liège, Collégiale Sainte-Croix. Nombreuses mentions des cloches de cette collégiale liégeoise dans PONCELET (Ed.), *Inventaire analytique des chartes de la collégiale Sainte-Croix à Liège*, 2 vol., Bruxelles, 1911-1922, et aussi MÉLARD-MARGANNE (M. & M.-H.), *Cloches & carillons dans les principautés de Liège et Stavelot-Malmedy. Richesse et actualité du patrimoine campanaire*, FEUILLETS DE LA CATHÉDRALE DE LIÈGE, n° 33-38, 1998.



ung chaire, at encore tombé hors des sens, où le Prestre at encore demandé ce qu'elle vouloit, et at répondu : « Une messe seulement ».

D. : « Quitte doncq et le laisse en son sens aulin qu'il entend la messe, recognois, et adore son Dieu. Et toy ie te commande demeurer sur son costé, et entendre la messe avec reverence ».

Le Prestre entré dans la sacristie pour se disposer et vestir, fut incontinent rappelléz, et approchant le ieusne homme, il luy demande ce qu'il avoit, laquelle luy respondit : « La voila devant moy, et m'espouvante ». Et pour lors le Prestre commandant a ceste ame de ce retirer par derriere, disant : « Je te commande de la parte de Dieu que tu demeure par derriere ce ieusne homme tout le temps de la messe, et pendant icelle tu te garde de me donner aucune distraction, et empechement par bruit ou aultre importunité et de surplus que tu laisse le ieusne homme en paix aulin qu'il honore, venere et adore son Dieu, et que tu face de mesme ». A quoy elle at tellement obey que tout le temps de la messe n'at empeché le ieusne homme en rien qui soit, et comme dict le ieusne homme, il voyoit l'ame volittante toute alentour du Prestre qui faisoit la messe et a chasque mouvement du Prestre tressailloit de joye.

La messe achevée le Prestre ayant dict « Requiescat in pace », elle est rentrée dedans le ieusne homme et la rendu comme mort et insensible.

Le Prestre ostant seulement la casuble s'at approché disant : « Que veult tu davantaige ? Voicy que iay presenté au Pere eternelle son Fils Jesus par le sacrifice de la Messe pour toy, et si tu en est capable, ie t'asseure que le prix de son sang t'est efficacement applicqué pour la vertu de ceste messe. Que veult tu davantaige ? ». Elle at répondu : « Plus rien, je veult seulement dire ADieu ». Et le Prestre disant « ADieu requiescas in pace », elle at répondu « Adieu, ADieu » et cessant ung peu, at donné trois grands cris en signe de son depart ; ce que tous les religieux et les assistants ont ouy, et puis at laissé le ieusne homme en bon sens, qui revenu a soy, at dict « Jesus, Maria » et se lève retourne sain et saulve avec sa compaignie a la maison.

Ce qui at arrivé dans le chœur de St Leonard peult estre attesté par Mons(ieur) le R(évéré)nd Prieur accompagné de plusieurs Religieux, et de Mons(ieur) le Pasteur de Ste Foy, et d'aultre personnes sans nombre, l'Eglise estant toute plaine.

Qui vocatus, his omnibus adfui, ergo circa predictum iuvenem exorcis-tam, manens tota nocte apud illum, deducens ad Sanctum Leonardum, et ibi celebrans. Ita omnia supradicta accidisse attestor.

Erardus Matthei<sup>64</sup> sacerdos et in sacra Theologia baccalaureus formatus, hac 17 februarii 1634.

D. « Quitte doncq et nous laisse en aller ? »

R. : « Quand le Prestre serat preste pour partir, ie sortiray ».

D. : « Où as tu esté depuis trois mois, et pourquoy lors tu laissé en paix ? »

R. : « Jay toutiours esté dans luy ».

D. : « Et depuis hier au soir que tu las quitté estant sortie où estoit tu ? »

R. : « Jay toutiours esté toute la nuict sur son costé gauche pour dehors ».

D. : « Je suis tout preste. Laisse le en paix pour nous en aller et ie te commande de marcher devant nous ».

R. : « Ie le feray mais quand vous viendres sur le pont St Leonard, prenez garde a luy car ie l'affligeray fort ».

R. : « Luy laisseras tu les forces pour venir a St Leonard ? »

R. : « Ouy, iusques au pont de St Léonard alors ie luy donneray beaucoup de peines ».

D. : « Pourquoi luy donneras tu tant de peines ? »

R. : « Pour avoir aultant plus de prieres ».

D. : « Ne craint pas nous ferons prieres et aulmoines pour toy. Si tu es en estat, où elles te soient utiles, quitte doncq, marche devant, ie te le commande de la parte de Dieu ».

Subitement le ieusne homme, qui avoit esté depuis les 6 heures du soire comme mort se leve, et demande ses solliers, ses chausses et s'accomode, sorte de la maison avec le Prestre, accompagné de deux hommes a ces deux costéz, et marche comme s'il n'avoit ny mal, ny douleur.

Arrivé devant la maison Curtius, le ieusne homme at veu sa grande mere mort l'an 1624 assise sur ung bois toutte blanche, et se levante, at marché devant luy, revestue d'une chemise blanche dechiree par derierre, toute semblable à la chemise que la mere du ieusne homme donnat pour l'ensevelir (comme elle confesse).

Mettant le premier pied sur le pont le ieusne homme l'at veu qu'elle l'at-tendoit entre deux femmes demandants l'aumosne et approché d'elle est tombé comme mort entre les bras de ceux qui l'accompaignoient sans pouvoir plus avancer d'ung pas ; et pour lors (comme dict le ieusne homme) elle mist la main sur son espaule.

D. : Le Prestre commandant de la parte de Dieu qu'elle s'eust a retirer, et le laisser aller iusques a l'Eglise il s'avancat et marchat ; mais depuis la porte iusques au chœur de l'eglise de St Leonard, nous at faict tant de difficulté qu'il ne marchoit que 5 a 6 pas sans s'arrester, et tomba comme mort, et faible ne pouvant toucher la terre de sa iambe gauche ; cause pourquoy il le falloit a trois continuellement porter et tant plus l'on approchoit de l'eglise, tant plus de peines et difficulté elle nous faisoit, le rendant pour lors pesant comme plomb, car comme il nous at dict par apres, il luy semblat toute a coups estre chargé sur le pont d'un fardeau insupportable. Arrivé a la porte de l'Eglise, est devenue insensible et ne pouvoit plus marcher, ny entrer, n'est que par force, le Prestre continuellement commandant de la parte de Dieu, qu'elle eust a aller devant, ce qu'elle faisoit sans iamais des obeyr aux commandements du Prestre. Entré dans le chœur et assis sur

<sup>64</sup> Identifié à la note 2.



Capucins venant de Rome estoient arrivé à Genua pour retourner en l'Isle de Sardaigne en laquelle (come ils me disoient) pendant les grandes persécutions des tyrans contre les Chrestiens auroient esté martyrizé plusieurs milles

4. Ce qu'entendant ie conçu une joye indicible en mon ame et sans dilay accompagné dudict R(évérénd) Pere, esperant que ie pouldroit en fin parvenir au but de mes bons desseins, ie fut trouver lesdicts Peres Capucins et leur ayant déclaré la volonté que iavoit passez quelques annees, me respondirent qu'en l'Isle de Sardaigne on avoit eslevez grande quantité de corps saints et qu'ils esperoient qu'on en pouldroit encore trouver, mais que a ceste effect il conviendroit employer bonne somme d'argent

5. Or comme iestoit resould d'emplier tout ce que iavoit au monde, pourveu que le S(eigneur) Dieu me fis la grace de trouver moy mesme quelque corps saint, ie les priat me faire la faveur que de m'admettre en leurs compaignie et pouvoir aller avec eulx en ladicte Isle de Sardaigne afin d'avoir par leurs entremises quelque adresse.

6. Et quelques iours apres ie m'embarquat avec lesdicts deux Peres Capucins a Genua pour Sardaigne et qu'ayant esté ung iour et demy en mere, s'eslevat une grande tempeste, de sorte que l'arbre de nostre navire se rompit, et estant abandonnes a la misericorde de Dieu et des ondes tempestueuses nous tombasmes es mains de six galleres des Turques, lesquels nous menerent en la ville de Thunis où ie suis esté l'espace de septante chincq iours esclave et miserablement traicté avec des chesnes au col et au pied pesantes soisante livres.

7. Où par la providence divine ie fut recognu par les vues par ung marchand de Ligorne<sup>67</sup> trafficquant avec les Turques; laquelle iavoit veu et cogneu a Genua chez son fils marchand demeurant audist Genua appelé Joseph Romane, laquelle ie priat bien instamment de vouloir moyenner ma delivrance, a quelle pris que ce fust, l'asseurant d'entiere satisfaction de tous exposita qu'il auroit faict, estant de retourner à Genua, ce qu'il fit.

8. Estant donc promis la somme de mille et cincq cens checquins mis en liberté, a la premiere occasion d'une navire faisant voile pour la Sardaigne, ie m'embarqua avec un desdicts Peres Capucins venus en liberté (son compaignon estant mort par les mauvais traitements receu).

9. Arrivé avec icelluy a Calaris ville capitale de l'Isle de Sardaigne, il me mennat a son cloistre et le lendemain accompagné d'un aultre Pere aupres de Monseigneur l'Archevesque, laquelle ayant exposé la cause de mon voyage, ie le suppliat tres humblement de me vouloir donner permission de rechercher dans ces terres quelque corps saint. Ce qu'il me refusat asséz rudement, nonobstant telles refus ne laissa de réiterer par plusieurs iours ma demande avec tres grande instance et importunité.

10. Enfin vaincu par mes prieres m'en donnat la permission, me demandant par quel indice ie scavoit qu'en ces terres il y avoient quelques corps

<sup>67</sup> Livourne, Italie, Toscane. Port sur la Méditerranée, cf. introduction.

## 2

*Relation du voyage d'Henri Le Rond en Sardaigne pour y quérir les reliques de saint Éloi en faveur du prieuré Saint-Léonard de Liège.*

1642-1650

Declaration de Mons(ieur) Henri le Rond cavallier clerc de Malte touchant son voyage en l'Isle de Sardaigne, et l'invention du corps de saint Eloy martyr, soldat romain<sup>a</sup>.

Au nom du Pere, et du Fils, et du St Esprit. A l'honneur de la glorieuse Vierge, et de tous les Saints du Paradis, et Exaltation de notre Mere la Sainte Eglise Catholicque Apostolicque et Romaine.

1. Je, Frère Henry Le Rond, Chapellain conventuelle des Illustres et Généreux Chevalliers de Malte<sup>65</sup>, faict declaration a tous et ung chaskun qu'il appartien sur mon serment solennelle que ie presente, que l'an 1642 au commencement du mois de septembre, partant de Liege pour l'Italie, ie m'at trouvé poussé intérieurement d'une volonté forte d'emplier tout mon pouvoir a rechercher quelque corps saint, ou bien quelque relicque notable, à effect de les rapporter si Dieu me faisoit la grâce de retourner ung iour et en honorer l'Eglise des R(évérénds) et V(énérables) Chanoines Réguliers, dédiée a l'honneur de Dieu et de Saint Léonard aux faubourgs de Liege. Et ce en consideration de la grace et faveur signalée que iavoit receu de mon Dieu en ladicte Eglise par l'intercession de St Leonard et du St Sacrifice y offert a ceste effect l'an 1634.

2. Estant par la grace de Dieu arrivé a Genua, et entré au service de son excellence le Duc<sup>66</sup> dudit lieu, ie may ausytost mis en debvoir dexequer la volonté que Dieu m'avoit inspiré. A quelle effect approcha plusieurs Religieux m'informant tantost d'ung, tantost d'aultre come ie poulvrois venir a ma pretente.

3. Ayant (entre aultres) plusieurs fois et plusieurs années a mesme effect sollicité le R(évérénd) Pere Laurent de Botte Récollect mon confesseur. Et ung iour come ie réiteroit mes importunité il m'advertit que deux Peres

<sup>a</sup> Pour ce titre, le scribe est allé à la page et l'a écrit en un caractère plus grand.

<sup>65</sup> Il existait plusieurs catégories de chevaliers, et les preuves de noblesse n'étaient pas indispensables dans toutes les catégories; les chapelains célébraient les offices dans la cathédrale de La Valette; les aumôniers des galères de l'Ordre étaient choisis parmi eux, cf. *L'Ordre souverain militaire et hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte*, Paris, 1963, p. 143.

<sup>66</sup> Giovanni Battista Lercari di Domenico, Doge de Gênes du 4 juillet 1642 au 4 juillet 1644 (LEVATI (L. M.), *Dogii biennali di Genova dal 1528 al 1699*, t. II, Gênes-Rivarol, 1930).



finies, avant y descendre, le priat de me donner sa benediction, et alors descendu, avec ung des Peres Capucins sans difficulté aulcune, i'eslevat la teste du corps saint, laquelle ie mist avec le rest des ossements, assisté dudict Pere capucin les enveloppit d'une gordinne d'armoisain rouge en une kaisse de sapin a ce preparee, en laquelle ils sont encore presentement.

18. Cela faict regardant et avisant soigneusement du costé et d'aultre, j'apperceu sur la pierre de la teste du sepulchre une couronne taillée avec deux palmes sortantes d'icelles en bas de laquelle y avoit ung escripteau en langue du pays (comme on parloit anciennement) laquelle escripteau fut leu et interpreté en langue latinne par ung vieux Prestre present. Pour les deux aultres sepulchres mentionné dans l'attestation du S(eigneur) Archevesque l'on n'y at pas touché en ma presence.

19. Le tout achevé l'Archevesque me remenait avec soy en sa maison, de laquelle ie portit et mis le corps saint dans la grande Eglize où il demeurat trois iours exposé publicquement avec grand concours du peuple venant honorer les sacrees relictives. Et au quatriesme iour ledict S(eigneur) Archevesque en procession solennelle conduisit ledict corps saint iusques a la barque avec laquelle ie suis arrivé heureusement a Genua.

20. Et come les Genevois sont interessé par les impôts de marchandises entrants dans leurs terres, ie fut arrêté a la dougane (lieu où les tolles se payent ordinairement) et forcé d'ouvrir la kaisse; a ceste effect ie portit ladicte kaisse accompagné du maistre de la dougane au grand Vicair<sup>68</sup>; laquelle l'ouvrit en la presence du Cardinal Archevesque de Genua<sup>69</sup>, et ayant recognu les sigilles mis tant sur la kaisse que l'attestation de l'Archevesque de Sardaigne, par commandement dudict Cardinal, mit sa signature au pied de ladicte attestation et commandat a son secrétaire de relia la kaisse et afficher au dessoub le sigille dudict Cardinal, et le signer comme elle est encore au present.

21. Donc depuis me suis transporté a Rome avec ladicte kaisse, où plusieurs personnes de qualité, tant Romain que Patriots, l'ont veu et honoré, comme ils pouldront attester en cas de besoigne.

22. Et de Rome par Ligorne suis ie allé a Malte en la compaigne des [...] des Ambassadeurs de France, et de Malte, où iay seiourné iusques au 27 de jung 1650; et de la droict retourné par la France a Liege avec le fils du baron de Celles, chevalier de Malte, laquelle iay laissez a Bruxelles. Affirmant n'avoir iamais quittez ladicte kaisse, et l'avoir tout iours tenus chez moy avec toute sorte de soing, honneur et respect, comme ledict S(eigneur)

<sup>68</sup> Antonio De Possenti est attesté dans des documents de 1650 à 1652 comme Vicair Général (CAMBIASO (D.) avec la collaboration de CARPANETO (G. M.), *I vicari generali degli arcivescovi di Genova*, ATTI DELLA SOCIETA LIGURE DI STORIA PATRIA, nv. sér., t. XII, 1972, pp. 11-70; c'est lui que nous trouvons mentionné dans le Document n° 4 ci-dessous. Toute notre information sur Gênes nous a été très aimablement transmise par Madame le Professeur Valeria Polonio Felloni de l'Université de Gênes.

<sup>69</sup> Stefano Durazzo, archevêque de Gênes 1635-1664, cardinal, mort en 1667.

saincts. Auquel ie respondit l'avoir appris de deux Peres Capucins qui en avoient quelques cognoissances. Iceluy me demandant depuis quelle temps iavoit eust ceste volonté, luy respondit, passéz quattres ans, et m'avoir de toute emplié aulin de pouvoir recouvrir quelque corps saint pour le remporter en Flandre.

11. En suite de la permission me donnée, ie me transportit avec des ouvriers par moy stipendies, quelques Peres Capucins et aultres volontaires, a une champaigne distante une heure, au environ de la predicte ville en laquelle on me disoit n'avoir esté cy devant fouillez.

12. En laquelle ayant plusieurs iours travaillé sans apparence de rien treuver, tout triste, et melancolicque, quittant mes ouvriers, me transportit a une aultre petite champaigne distante d'ung quart d'heure, en laquelle il y avoit chincq a six oliviers.

13. Contre ung desquels m'estant appuyé tout pensive souspirant et priant Dieu me faire la grace de recouvrir ce que ie cherchoit pour sa plus grande gloire, ung Pere Capucin me vient trouver, m'exhortat de prendre bon couraige, m'assurant qu'en cas ie ne trouveroit pas de corps saint que l'Archevesque m'en donneroit ung hors de la grotte de son Eglize où il y en at quantité.

14. Auquel ie repondit ne desirer ung de l'Archevesque mais mon intention estre de chercher iusques a ce que Dieu me feroit la faveur de treuver ung, nonobstant me pressant pour retourner chez mes ouvriers, me tirat par la main et moy le priat me laisser en paix. Ie frappa inopinément la terre du pied, laquelle fit quelque resonance, ce qu'entendant, ie frappa la deuziesme fois la terre ung peu plus fort, laquelle retentit, et donnat ung son plus claire qu'a la premiere fois; de quoy tout esmeu et inspiré (comme ie croy de Dieu, fit venir tous les ouvriers et fossoyer au dict lieu.

15. Où ayant avallé la haul<sup>lème</sup> d'une demie picque ou environ, descouvrit ung sepulchre couvert de trois piece de pierres, ce que voyant, sans dilaye, m'en allat advertir l'Archevesque, laquelle me defendit dy toucher iusque a ce qu'il seroit present.

16. Icelluy arrivé me commandat de descendre dans le dict sepulchre, et voulant eslever la pierre qu'estoit aux pieds, apparement de la lumiere dans le dict sepulchre, tout estonné ie la laissast retomber, ce que voyant l'Archevesque m'at demandé ce qu'il y avoit; auquel respondit que iavoit veu de la lumiere et mexhortant de prendre couraige, me dist que s'estoit choese ordinaire anciennement de mettre de la lumiere dans les sepulchres, et puis m'ayant commandé de luy donner la lampe, et d'ouvrir tout le sepulchre. Ce qu'ayant fait, et icelluy voyant le corps si beau me fit sortir, et y fist descendre quattre Prestres pour l'eslever, mais iceulx ne le sceurent iamais bouger quelle force qu'ils fissent.

17. Ce que voyant ledict Archevesque me fit rappeler et me commandit de descendre dereceff dans le sepulchre pour eslever le sacré corps, ce que n'osant entreprendre, m'en estimant indigne, veu que les Prestres ne l'avoient sceu eslever, m'obligeat par iteratoire commandement; avant quoy faire, ie luy demandit permission de chanter les litanies des saincts, et icelles



toute sorte de bonnes mœurs, et civilité; qui causent qu'il est fort importuné de plusieurs personnes de qualité de vouloir prendre partie à Gennes, et se marier et pour ceste effect on luy offre des filles de tres bons parents avec des dotes qui de 8, et qui de dix milles escus. Pour à quoy obvier il at prins la sutanne et s'est vestu de long a ces Pasques dernieres, faisant estonner un chascun qu'un ieusne homme de si rares qualitez, et d'ung si gentil esprit ayt sceu surmonter des occasions si chatouilleuses, et si charmantes a son age. Il at si grand courage et si bonne volonté de bien faire, qu'il at enduit sa maistresse de luy faire venir ung Prestre en son palais tout les iours deux heures pour luy apprendre le latin. Partant ie prie vostre Seigneurie de vouloir seconder ces bonnes intentions et de l'avoir toutiours pour recommandé.

A tout ie suis a jamais, Mons(ieur), Votre tres humble serviteur,  
F(rère) Laurent Debotte Recollect.

A Gennes ce 4 de mars 1646.

## 4

*Procès-verbaux officiels en latin d'ouverture de la caisse en bois contenant les reliques apportées par Henri Le Rond à Gênes*<sup>72</sup>.

*Les reliques de saint Éloi et d'autres saints sont d'abord authentifiées d'après un document de 1640 contenu dans la châsse et retranscrit in extenso; elles sont données à Henri Le Rond.*

1647-1651

Copia processus facti Genue de Sacris Sanctorum Eligij et aliorum martyrum Reliquijs.

\* *Ouverture de la caisse à Gênes*

1<sup>er</sup> août 1647

A. ORIGINAL: GÈNES, ARCHIVES DE L'ÉTAT, *Notai antichi*, filza 7086 bis. Le dossier n'est ni numéroté, ni folioté.

<sup>72</sup> Madame le Professeur Valeria Polonio Felloni a retrouvé pour nous dans les archives de Gênes les traces du passage d'Henri Le Rond; cf. introduction.

Chevallier pouldra en cas de besoing attester, mesme quelle estime et reputation on en at fait par tout, et pour plus grande assurance et corroboration de tous les premis iay soubigné la presente declaration de mon nom et surnom et y affichez mon cachet accoustumé, presentant de recheff mon serment solemnelle. Ainsy faict et declaré le dernier iour du mois d'aoust de l'an mille sixcent cinquante

F(rère) Henry Le Rond<sup>70</sup>, Chevalier Clercq.

Le saint corps est arrivé en nostre Couvent de Saint Léonard lez Liege le 26 d'Aoust 1650<sup>b</sup>.

\*  
\* \*

Suit un dossier annexe fait de copies et d'extraits de lettres relatives à cette affaire.

Nous éditons ces documents selon l'ordre chronologique qui n'a pas été strictement respecté (cf. *supra*).

## 3

*Lettre du Père récollet Laurent Debotte au chanoine Jérôme Sarogget de Saint-Barthélemy à Liège. Confesseur depuis trois ans d'Henri Le Rond, il l'a encouragé à devenir clerc, malgré les nombreux beaux partis qui lui étaient proposés.*

Gênes, 4 mars 1646

Coppie d'une lettre de Gennes envoyée a Mons(ieur) Hierosme Sarogget<sup>71</sup>, chanoine de St Bartholemy à Liege<sup>c</sup>.

Mons(ieur),

Il y at 3 ans que ie manie la conscience de Mons(ieur) Henry Le Rond ieusne homme, d'une vie tres exemplaire, tres vertueux, et tres accomplis en

<sup>b</sup> Cette phrase est répétée en trois endroits du document, sans doute comme rappel chronologique pour pallier à la chronologie bouleversée des documents copiés ci-dessous. — <sup>c</sup> Ce titre, toujours de la même main, est toutefois écrit dans un caractère un peu plus grand.

<sup>70</sup> À gauche un petit cercle est tracé d'environ 1 cm de diamètre, avec inscrit au centre *Locus sigilli*.

<sup>71</sup> Mentionné dans l'élection du doyen Nicolas de Rocourt, le 21 juillet 1636 (SCHOOLMEESTERS (E.), *Les doyens de la collégiale Saint-Barthélemy à Liège*, LEODIUM, t. X, 1911, p. 32).



toute sorte de bonnes mœurs, et civilité; qui causent qu'il est fort importuné de plusieurs personnes de qualité de vouloir prendre partie à Gennes, et se marier et pour ceste effect on luy offre des filles de tres bons parents avec des dotes qui de 8, et qui de dix milles escus. Pour à quoy obvier il at prins la sutanne et s'est vestu de long a ces Pasques dernieres, faisant estonner un chascun qu'un ieusne homme de si rares qualitez, et d'ung si gentil esprit ayt sceu surmonter des occasions si chatouilleuses, et si charmantes a son age. Il at si grand courage et si bonne volonté de bien faire, qu'il at enduit sa maistresse de luy faire venir ung Prestre en son palais tout les iours deux heures pour luy apprendre le latin. Partant ie prie vostre Seigneurie de vouloir seconder ces bonnes intentions et de l'avoir toutiours pour recommandé.

A tout ie suis a jamais, Mons(ieur), Votre tres humble serviteur,  
F(rère) Laurent Debotte Recollect.

A Gennes ce 4 de mars 1646.

## 4

*Procès-verbaux officiels en latin d'ouverture de la caisse en bois contenant les reliques apportées par Henri Le Rond à Gênes*<sup>72</sup>.

*Les reliques de saint Éloi et d'autres saints sont d'abord authentifiées d'après un document de 1640 contenu dans la châsse et retranscrit in extenso; elles sont données à Henri Le Rond.*

1647-1651

Copia processus facti Genue de Sacris Sanctorum Eligij et aliorum martyrum Reliquijs.

\* *Ouverture de la caisse à Gênes*

1<sup>er</sup> août 1647

A. ORIGINAL: GÈNES, ARCHIVES DE L'ÉTAT, *Notai antichi*, filza 7086 bis. Le dossier n'est ni numéroté, ni folioté.

<sup>72</sup> Madame le Professeur Valeria Polonio Felloni a retrouvé pour nous dans les archives de Gênes les traces du passage d'Henri Le Rond; cf. introduction.

Chevallier pouldra en cas de besoing attester, mesme quelle estime et reputation on en at fait par tout, et pour plus grande assurance et corroboration de tous les premis iay soubigné la presente declaration de mon nom et surnom et y affichez mon cachet accoustumé, presentant de recheff mon serment solemnelle. Ainsy faict et declaré le dernier iour du mois d'aoust de l'an mille sixcent cinquante

F(rère) Henry Le Rond<sup>70</sup>, Chevalier Clercq.

Le saint corps est arrivé en nostre Couvent de Saint Léonard lez Liege le 26 d'Aoust 1650<sup>b</sup>.

\*  
\* \*

Suit un dossier annexe fait de copies et d'extraits de lettres relatives à cette affaire.

Nous éditons ces documents selon l'ordre chronologique qui n'a pas été strictement respecté (cf. *supra*).

## 3

*Lettre du Père récollet Laurent Debotte au chanoine Jérôme Sarogget de Saint-Barthélemy à Liège. Confesseur depuis trois ans d'Henri Le Rond, il l'a encouragé à devenir clerc, malgré les nombreux beaux partis qui lui étaient proposés.*

Gênes, 4 mars 1646

Coppie d'une lettre de Gennes envoyée a Mons(ieur) Hierosme Sarogget<sup>71</sup>, chanoine de St Bartholemy à Liege<sup>c</sup>.

Mons(ieur),

Il y at 3 ans que ie manie la conscience de Mons(ieur) Henry Le Rond ieusne homme, d'une vie tres exemplaire, tres vertueux, et tres accomplis en

<sup>b</sup> Cette phrase est répétée en trois endroits du document, sans doute comme rappel chronologique pour pallier à la chronologie bouleversée des documents copiés ci-dessous. — <sup>c</sup> Ce titre, toujours de la même main, est toutefois écrit dans un caractère un peu plus grand.

<sup>70</sup> À gauche un petit cercle est tracé d'environ 1 cm de diamètre, avec inscrit au centre *Locus sigilli*.

<sup>71</sup> Mentionné dans l'élection du doyen Nicolas de Rocourt, le 21 juillet 1636 (SCHOOLMEESTERS (E.), *Les doyens de la collégiale Saint-Barthélemy à Liège*, LEODIUM, t. X, 1911, p. 32).



Rev(erendissi)mi D. F. Ambrosij Machin<sup>74</sup>, Dei et Ap(osto)lice Sedis gra(tia) Archiep(iscop)ij Calaritani, Ep(iscop)ij Unionum, Sardinie et Corsice Primatis<sup>75</sup>, S(ancte) Romane Eccl(esi)e Vexillarij, Prioris Sancti Saturnini, D(omi)ni Baroniarum de Suelli, S(anc)ti Pantaleonis et Santate, ac Insule S(anc)ti Anthiochi et de Consilio sue maiestatis, universis et singulis ad quorum manus he littere pervenerint, Salutem in Domino.

Notum facimus infrascripta sanctorum Martyrum corpora, scilicet s(anc)ti Siri, S(anc)ti Donati, S(anc)ti Eligij et S(anc)ti Elisei et infrascriptas Reliquias videlicet S(anc)ti Anestisij et S(anc)te Anistesie Martyrum, S(anc)ti Dominici Martyris, S(anc)ti Vincentij Martyris, S(anc)ti Celidonij Martyris, S(anc)ti Anthonij Mart(yris), S(anc)te Agathe Virg(inis) et Mart(yris) prope basilicam Constantianam<sup>76</sup>, S(anc)ti Saturnini Martyris Calaritani inventas cum dictis Sanctorum corporibus ac traditas fuisse a personis fide dignis R. P. F. Maseo dalla Pietra Ordinis Minorum S(anc)ti P(rio)ris Francisci Capucinorum ob maximam devotionem quam erga ipsas habet et ne predicta S(anc)torum Mart(yrum) corpora et reliquie debito honore cultuque fraudentur, ad illius instantiam p(re)sentem attestationem, fidemque indubiam facimus, ista et qua plura alia diversorum S(an)ctorum Mart(yrum) corpora que in eodem loco et eadem basilica Constantiana S(anc)ti Saturnini inventa fuere in eccl(es)ia primatiali Calaritana, e(ss)e publice venera(tio)ni exposita, de eis solemnia officia, missasque quotannis celebrari cum approba(tio)ne S(anc)te Sedis Ap(osto)lice, que quidem corpora et Reliquie simul cum hac fide clauduntur coram nobis et infrascripto Secretario in p(re)sentem capsula longitudinis trium palmorum latitudinis unius palmi cum dimidio, et altitudinis unius palmi cum dimidio, cordulis canabinis ligata, et cum quinque sigilla(tio) nibus Curie Archiep(iscop)alis Calaritane foris munissa, a p(re)dicto fuerunt Maseo transmittitur in Italiam ad effectum ut ea S(an)ctorum corpora et reliquias vel qua(m)libet earum partem eccl(es) iis, autem monasterijs seu alijs locis et personis pijs eidem bene visis donandi sicut illi placuerit ad maiorem laudem et gl(ori)am o(mn)ipotentis Dei et dictorum S(an)ctorum. In quorum o(mn)ium et singulorum fidem, et veritatis testimonium p(re)sentem manu n(ost)ra firmatas sigillo(ue) iam dicto munitas ac per notarium et illius Secretarium referendas fieri et expediri iussimus.

Datum Calari, et in Curia nostra Archiep(iscop)ali die 10 Augusti anno a nativitate Domini MDCXXXX.

<sup>74</sup> Ambroise Machin (1580-1640), d'origine sardo-catalane, spécialiste de saint Thomas d'Aquin, archevêque de Cagliari dès 1628 (*Dizionario Biografico degli Uomini illustri [...] di tutti i Sardi [...]*, Turin, 1837, pp. 197-203).

<sup>75</sup> L'archevêque de Cagliari s'attribue le titre de Primat de Sardaigne et de Corse : c'est l'objet d'une controverse avec l'archevêque de Sassari (TURTAS (R.), *La chiesa durante il periodo spagnolo*, dans *L'età moderna*, op. cit., p. 269 et FILIA (D.), op. cit., pp. 263 sv.).

<sup>76</sup> Le corps d'une sainte Agathe fut retrouvé en 1624 à Cagliari (CANEPA, op. cit., p. 264).

B. COPIE : LIÈGE, ARCHIVES DE L'ÉTAT, *Prieuré de Saint-Léonard à Liège*, n° 9, cf. *supra*.

Anno MDCXLVII die Jovis prima Augusti in vespere in Dugana S(anc)ti Georgij Genue aperta fuit, presentibus me notario et cancellario, ac testibus infrascriptis, capsula lignea circumqua(ue) cordula canapis ligata, et desuper sigillo Curie Archiep(iscop)alis Calaritane sigillata, ad effectum inspiciendi, an in ea adsint meres vel potius no(n)nulla corpora s(anc)torum martyrum (ut asseritur) ex civitate Calaritana in p(re)sentem civitatem Genue delata. Et quia repertum fuit in ipsa capsula adesse sacras reliquias seu corpora plurium s(anc)torum martyrum memorata in illarum publico documento diei 10 Augusti 1640<sup>d</sup> quod in eadem capsula repertum fuit, tenoris in calce p(re)sentis registrandi. Ideo eadem capsula ex eadem Dugana comitante me notario et cancellario delata fuit ad curiam archiep(iscop)alem Genue ad Rev(erendissi) mum Vicarium Generalem archiep(iscop)alem, ad effectum eas coram ipso presentandi, et ab eo illarum approbationem obtinendi de quibus o(mn)ibus etc.

Per me Io(ann)em Badaracum notarium et Curie archiep(iscop)alis Genue Cancellarium<sup>73</sup>.

Actum Genue in o(mn)ibus ut supra, p(re)sentibus D. Stephano Mongiardino et D. Ioanne Bapt(iste) Strata notario testibus ad premissum vocatis et rogatis etc.

Tenor predicti documenti sive attesta(tio)nis sequitur.

\* *Authentique (Document identifiant les reliques)*

10 août 1640<sup>d</sup>

A. ORIGINAL : GÈNES, ARCHIVES DE L'ÉTAT, cf. *supra*.

B. COPIE : LIÈGE, ARCHIVES DE L'ÉTAT, *Prieuré de Saint-Léonard à Liège*, n° 9, cf. *supra*.

D.O.M.

Nos D. Thomas Rachis U(trisque) J(uris) Doctor, Can(oni)cus, Calaritanus et in sp(irit)ualibus et generalibus Vicarius G(e)n(er)alis, in toto p(re)sentem Archiep(isco)pu Calaritano et Unionibus Illustrissimi et

<sup>d</sup> La date de 1640 (MDCXXXX) figure sur l'original. Recopiée en chiffres arabes dans les copies, une erreur s'est partout glissée (1630).

<sup>73</sup> Giovanni Badaracco, chancelier de l'archevêque, est un des notaires les plus actifs à cette époque à Gênes ; de nombreux actes émanant de lui, de 1630 à 1681, sont conservés aux Archives de l'État à Gênes.



\* *Donation du corps de saint Éloi à Henri Le Rond*

2 septembre 1647

A. ORIGINAL : perdu.

B. COPIE : LIÈGE, ARCHIVES DE L'ÉTAT, *Prieuré de Saint-Léonard à Liège*, n° 9, cf. *supra*.

Sequitur donatio S(anci) Eligij Martyris facta per dictum confortum D. Henrico Le Rond.

MDCXLVII die lune secunda Septembris in vesperis in scriptoria mea notarij et cancellarij iam dicti et infrascripti sita apud palatium archiep(iscopa)le Genue, supradictus D. Bartholomeus confortus q(uondam) Benedicti Genuensis si meliori modo dono dedit et dat corpus seu sacras reliquias S(anci) Eligij Mart(yris) ex approbatis ut supra, multum R. D. Enrico Le Rond q(uondam) D. urbane de Civitate de Liege Genue degenti p(re)se)nti etc. Ut de eis ad eius libitum disponere po(su)it. Quod quidem corpus seu sacrae reliquie S(anci) Eligij ex dicta capsula extracte et collocatae fuerunt in quadam scatula lignea longitudinis palmorum duorum, latitudinis vero palmi unius, altitudinis autem duarum tertiarum portium, alterius palmi circiter, et in ea filo canapis ligatae et desuper duobus in locis sigillate fuere sigillo Curie Archiep(iscopa)lis Genue cum annota(t)ione huius diei et anni, ac subscriptione mei notarij, et cancellarij, super altera ex cantulis ipsarum sigillationum, ne de illarum identitate dubitavi queat. De quibus omnibus etc. Per me Io(ann)em Bap(tistam) Badaracum notarius et cancellarium antedictum. Actum Genue in o(mn)ibus ut supra p(re)se)ntibus Oliverio de Bernardis, q(uondam) Marci Anthonij et Desiderio Pescio filio defendentis testibus ad premissa vocatis et rogatis.

Extractum in o(mn)ibus visis litt(eris) originalibus. Sic signatum Io(hann)es Bap(tista) Badaracus not(arius) et Curie Archiep(iscopa)lis Genue Cancellarius.

\* *Confirmation du document précédent*

26 mai 1651

A. ORIGINAL : perdu.

B. COPIE : LIÈGE, ARCHIVES DE L'ÉTAT, *Prieuré de Saint-Léonard à Liège*, n° 9, cf. *supra*.

Antonius de Possentibus Vicarius Archiep(iscopa)lis Genue Generalis cunctis attestamur D. D. Io(ann)em Bap(tistam) Badaracum qui dictum

D. et Canonicus Thomas Rachis Vicarius G(e)n(era)lis.

[Locus sigilli]

RR. DD. supra(dicti) Ill(ustrissi)mi et admodum Rev(erendissimi) Paternitatis v(est)re.

Expedita per me Didacum Pichi publicum notarium Calaritanum et alterum ex scribis Curie et mense Archiep(iscopa)lis Calaritane pro Gaspare Scirgu Secretario etc.

\* *Confirmation des documents précédents*1<sup>er</sup> août 1647A. ORIGINAL : GÈNES, ARCHIVES DE L'ÉTAT, cf. *supra*.B. COPIE : LIÈGE, ARCHIVES DE L'ÉTAT, *Prieuré de Saint-Léonard à Liège*, n° 9, cf. *supra*.

MDCXLVII die Iovis prima Augusti in vesperis in palatio archiep(iscopa)li Genue D. Bartholomeus Confortus q(uondam) Benedicti constitutus coram R(everendissi)mo D(omi)no Vicario archiep(iscopa)li Genue presentavit capsam supradictam, ac publicum documentum preinsertum in dicta capsula repertum, ac sacra S(an)ctorum Mart(yrum) corpora et reliquias in dicta capsula repertas [...] S(anci) Divi, S(anci) Donati, S(anci) Eligij, S(anci) Elisei, et infrascriptas reliquias, videlicet S(anci) Anesthesij et S(anci)te Anesthesice Mart(yrum), S(anci) Dominici Mart(yris), S(anci) Vincentij Martyris, S(anci) Celidonij Mart(yris), S(anci) Anthonij Mart(yris), S(anci)te Agathe Virg(inis) et Mart(yris) prope basilicam Constantianam, S(anci) Saturnini Mart(yris) Calaritani, petijtq(ue) et requisivit prefatas sacras s(an)ctorum Mart(yrum) reliquias approbati illaque venera(t)oni publice exponere licite declaravi ad maiorem Dei gl(ori)am et dictorum S(an)ctorum laudem et honorem omni meliori modo etc. Qui R(everendissi)mus Vicarius Archiep(iscopa)lis visis etc. Approbavit et approbat predictas sacras S(an)ctorum Mart(yrum) Reliquias ut supra p(re)se)ntatas, illasq(ue) venera(t)oni publice exponere licite declaravit et declarat ad maiorem Dei gl(ori)am, et dictorum S(an)ctorum laudem et honorem que quidem sacra Reliquie inde ligatae fuere in eadem capsula et desuper sigillate fuere sigillo Curie Archiep(iscopa)lis Genuensis per me Io(ann)em Bap(tistam) Badaracum notarium et Curie Archiep(iscopa)lis Genue Cancellarium.

Actum Genue in o(mn)ibus ut supra.

Presentibus Ioanne Iacobo Ramino, q(uondam) Bernardi et Oliverio de Bernardis, q(uondam) Anthonij testibus ad premissa vocatis et rogatis.



illud rursum Henrico concessit, quod efferi potuit, non sine Archiepiscopi et adstantium stupore, quod ad ecclesiam delatum, et triduo ibi honorifice asservatum Archiepiscopus solemnī processione usque ad navem est persecutus die 22 novembris anno 1647.

Signatum D. Bernardus de la Cabra, Archiepiscopus Calaguritanus.

Deinde appensa sunt super originale sigilla tria distincta, eiusdem tunc formae.

## 6

*Lettre d' Henri Le Rond au Prieur de Saint-Léonard à Liège.*

*Le Rond raconte brièvement son périple pour obtenir les reliques de saint Éloi destinées à Saint-Léonard, l'informe de sa qualité nouvelle de Chevalier de Malte et lui demande de transmettre son meilleur souvenir à plusieurs personnes dans la région.*

Rome, 6 mars 1648

Coppie d'une lettre envoyée par Mons(ieur) Le Rond de Rome a Mons(ieur) le Prieur de S(ainc)t Leonard<sup>78</sup>.

Le 6 de mars l'an 1648.

Dieu soit loué.

Mon tres chere Reverend Pere Prieur et grand Amis, j'ay cherché ung tresor admirable, que iay mis 4 ans a chercher apres ce divin et pretieux relicque qui s'appelle saint Eligij martyr, dont a nostre langaige s'appelle Sainct Eloy martyr, dont iay promis de le donner a vostre Couvent de S(ainc)t Leonard, a cetfin que led(ict) S(ainc)t Eloy vous fasse bastir une eglise avec toutes les aulmoignes que ce pouldront faire icy pour le respect dud(ict) Sainct, car iay obtenu de sa Sainteté des grandes Indulgences pour faire une Confreray au nom dud(ict) S(ainc)t Eloy, et ie croy que vous aurez une grande devotion dans vostre eglise de tout le monde de Liege, et de tout partout d'où qu'on scaurat ce dict S(ainc)t miraculeux. Car iay exposé ma vie et ma liberté pour l'aller querir. Car iay esté prisonnier des Turques l'espace de 75 iours dans la grande ville de Thunis, laquelle iay esté delivré le iour de S(ainc)t Callisti mart(yr) quest le quatorzième (14)<sup>e</sup> iour d'octobre, dont ien ay esté bien malade de tous les tourments que ces maudicts payen Turques me faisoit. Iavoit tous les iours soisante livres de fer a porter sur mon corps la que iestoit eschené avec les deux Peres Capucins, lesquelles sont morts des tourments qu'il ont endurez dans la Turquie, et le fer

<sup>e</sup> Suscrit.

<sup>78</sup> Jean Randaxhe, prieur de 1621 à 1665 (RUSSE, *op. cit.*).

instrumentum recepit, et manu sua propria subscripsit, fuisse et esse publicum authenticum et fide dignum not(um) collegiatum Genue et dicte Curie archiep(iscopa)lis Cancellarium scripturisque publicis per eum confectis et subscriptis continue in iudicio et extra plenam fidem adhibitam fuisse et adhiberi.

In quorum etc. Datum Genue in palatio archiep(iscopa)li anno 1651 die 26 Maij sic signatum Anthonius de Possentibus Vic(arius) Generalis et infra Io(ann)es Bapt(ista) Aronius actuator et clericus archiep(iscopa)lis.

## 5

*Bernard de la Cabra, archevêque de Cagliari, raconte le périple d'Henri Le Rond en Sardaigne et lui concède le corps de saint Éloi.*

22 novembre 1647

D(ominus) Bernardus de la Cabra, Archiepiscopus Calaguritanus<sup>77</sup>, concessit D(omi)no Henrico Le Rond corpus s(anc)ti Martyris Eligij Romani militis.

Cum enim predictus Henricus Genua in Sardiniam proficisceretur, duos Religionis Capucinorum comites habuit, corpus prefati Martyris conquisiturus. Orta in mari tempestate, Turcarum mancipium factus, et apud illos 75 dies commoratus, divina providentia libertate donatus Calarem in Sardiniam se contulit, ut memorati s(anc)ti corpus inquireret, et cum facultatem ab Archiepiscopo accipiendi corpus Martyris petivisset, renuente Archiepiscopo terram effodere non licuit. Multis tandem precibus exoratus Archiepiscopus facultatem impertitur, suscitans, quo indicio sciret Henricus ibi esse corpus martyris; respondit se id a duobus Capucinorum Religiosis qui id noverant accepisse. Quo replicante a quo tempore, a quatuor annis respondit, sedulam quoque operam impendisse ad aliquod corpus s(anc)ti inquirendum, ut illud in Flandriam apportaret. Eo ab ipso Henrico reperto in sepulchro marmoreo presentibus dictis Capucinis inventa sunt preterea duo alia sepulchra hinc inde collocata. Henricus Archiepiscopum de corpore invento fecit certiore, qui nisi premia diligenti inspectione corpus amoveri prohibuit; et cum ad sepulchrum accessisset, viso corpore Henrico tradere noluit; iussitque per presbyteros illud ad ecclesiam deferri, quod nullo modo e loco dimovere potuerunt. Videns igitur Archiepiscopus quod nulla vi dimoveri potuisset,

<sup>77</sup> Bernard de la Cabra de Saragosse, archevêque de Cagliari depuis avril 1642 (FILIA, *op. cit.*, pp. 297 sv.).



illud rursum Henrico concessit, quod efferi potuit, non sine Archiepiscopi et adstantium stupore, quod ad ecclesiam delatum, et triduo ibi honorifice asservatum Archiepiscopus solemnī processione usque ad navem est persecutus die 22 novembris anno 1647.

Signatum D. Bernardus de la Cabra, Archiepiscopus Calaguritanus.

Deinde appensa sunt super originale sigilla tria distincta, eiusdem tunc formae.

## 6

*Lettre d' Henri Le Rond au Prieur de Saint-Léonard à Liège.*

*Le Rond raconte brièvement son périple pour obtenir les reliques de saint Éloi destinées à Saint-Léonard, l'informe de sa qualité nouvelle de Chevalier de Malte et lui demande de transmettre son meilleur souvenir à plusieurs personnes dans la région.*

Rome, 6 mars 1648

Coppie d'une lettre envoyée par Mons(ieur) Le Rond de Rome a Mons(ieur) le Prieur de S(ainc)t Leonard<sup>78</sup>.

Le 6 de mars l'an 1648.

Dieu soit loué.

Mon tres chere Reverend Pere Prieur et grand Amis, j'ay cherché ung tresor admirable, que iay mis 4 ans a chercher apres ce divin et pretieux relicque qui s'appelle saint Eligij martyr, dont a nostre langaige s'appelle Sainct Eloy martyr, dont iay promis de le donner a vostre Couvent de S(ainc)t Leonard, a cetfin que led(ict) S(ainc)t Eloy vous fasse bastir une eglise avec toutes les aulmoignes que ce pouldront faire icy pour le respect dud(ict) Sainct, car iay obtenu de sa Sainteté des grandes Indulgences pour faire une Confreray au nom dud(ict) S(ainc)t Eloy, et ie croy que vous aurez une grande devotion dans vostre eglise de tout le monde de Liege, et de tout partout d'où qu'on scaurat ce dict S(ainc)t miraculeux. Car iay exposé ma vie et ma liberté pour l'aller querir. Car iay esté prisonnier des Turques l'espace de 75 iours dans la grande ville de Thunis, laquelle iay esté delivré le iour de S(ainc)t Callisti mart(yr) quest le quatorzième (14)<sup>e</sup> iour d'octobre, dont ien ay esté bien malade de tous les tourments que ces maudicts payen Turques me faisoit. Iavoit tous les iours soisante livres de fer a porter sur mon corps la que iestoit eschené avec les deux Peres Capucins, lesquelles sont morts des tourments qu'il ont endurez dans la Turquie, et le fer

<sup>e</sup> Suscrit.

<sup>78</sup> Jean Randaxhe, prieur de 1621 à 1665 (RUSSE, *op. cit.*).

instrumentum recepit, et manu sua propria subscripsit, fuisse et esse publicum authenticum et fide dignum not(um) collegiatum Genue et dicte Curie archiep(iscopa)lis Cancellarium scripturis publicis per eum confectis et subscriptis continue in iudicio et extra plenam fidem adhibitam fuisse et adhiberi.

In quorum etc. Datum Genue in palatio archiep(iscopa)li anno 1651 die 26 Maij sic signatum Anthonius de Possentibus Vic(arius) Generalis et infra Io(ann)es Bap(tista) Aronius actuator et clericus archiep(iscopa)lis.

## 5

*Bernard de la Cabra, archevêque de Cagliari, raconte le périple d'Henri Le Rond en Sardaigne et lui concède le corps de saint Éloi.*

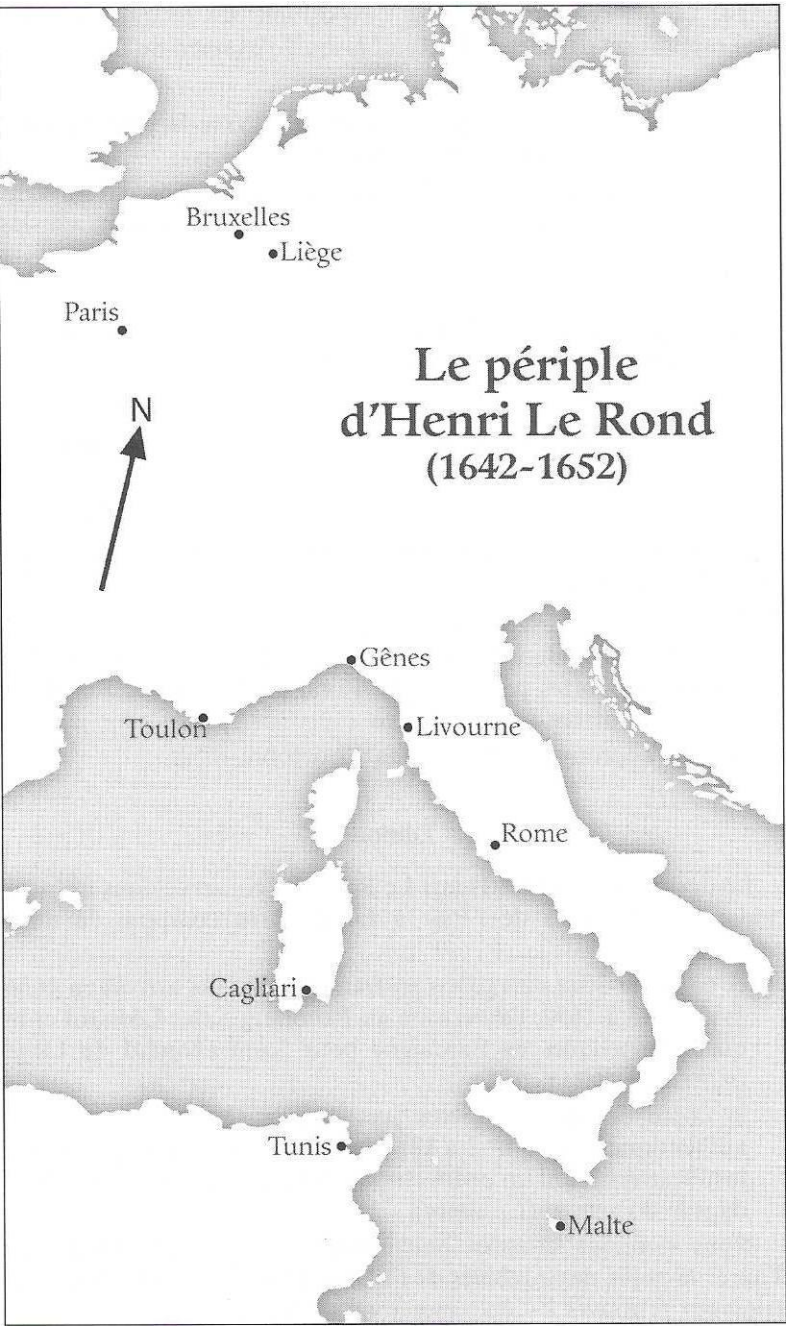
22 novembre 1647

D(ominus) Bernardus de la Cabra, Archiepiscopus Calaguritanus<sup>77</sup>, concessit D(omi)no Henrico Le Rond corpus s(anc)ti Martyris Eligij Romani militis.

Cum enim predictus Henricus Genua in Sardiniam proficisceretur, duos Religionis Capucinorum comites habuit, corpus prefati Martyris conquisiturus. Orta in mari tempestate, Turcarum mancipium factus, et apud illos 75 dies commoratus, divina providentia libertate donatus Calarem in Sardiniam se contulit, ut memorati s(anc)ti corpus inquireret, et cum facultatem ab Archiepiscopo accipiendi corpus Martyris petivisset, renuente Archiepiscopo terram effodere non licuit. Multis tandem precibus exoratus Archiepiscopus facultatem impertitur, suscitans, quo indicio sciret Henricus ibi esse corpus martyris; respondit se id a duobus Capucinorum Religiosis qui id noverant accepisse. Quo replicante a quo tempore, a quatuor annis respondit, sedulam quoque operam impendisse ad aliquod corpus s(anc)ti inquirendum, ut illud in Flandriam apportaret. Eo ab ipso Henrico reperto in sepulchro marmoreo presentibus dictis Capucinis inventa sunt preterea duo alia sepulchra hinc inde collocata. Henricus Archiepiscopum de corpore invento fecit certiore, qui nisi premia diligenti inspectione corpus amoveri prohibuit; et cum ad sepulchrum accessisset, viso corpore Henrico tradere noluit; iussitque per presbyteros illud ad ecclesiam deferri, quod nullo modo e loco dimovere potuerunt. Videns igitur Archiepiscopus quod nulla vi dimoveri potuisset,

<sup>77</sup> Bernard de la Cabra de Saragosse, archevêque de Cagliari depuis avril 1642 (FILIA, *op. cit.*, pp. 297 sv.).





Bruxelles  
• Liège

Paris •



## Le périple d'Henri Le Rond (1642-1652)

• Gênes

Toulon •

• Livourne

• Rome

Cagliari •

Tunis •

• Malte



que vous et moy avons contracté par ensemble par le moyen de mon bon frere Mons(ieur) Le Rond serat eternelle de mon costé, et que ie cheuray toutiours extremement les occasions que ie rencontreray de la pouvoir meriter et cultiver. Ce bon Religieux s'en venat pres de vous poussé d'ung desir naturel de reveoir sa patrie, ses cheres parents et amys, et sur tous vostre Seigneurie, et porter enfin au lieu destiné ung sacré depost qui luy at (selon qu'il m'at referez) cousté tant de despens, de peines, de soingnes et de travers. A tous ces motives i'en ay adiousté ung aultre qui pour son honneur, et pour son profit m'at semblé tres efficace; c'est que depuis qu'il at eust faict sa profession reguliere entre mes mains (car comme vous esté son Parin de confirmation, ie le suis de Religion, luy ayant moy mesme donné l'habit) ie n'ay peu le veoir vestus d'une sutanne, et dedié pour le rest de ces iours au culte divin, sans le veoir bien tost en estat de prendre les ordres sacrés et avoir enfin la consolation d'estre Prestre: ce que ne pouvant faire au présent a cause que ces travaux et employes passé luy ont desrobé le temps qu'il auroit d'en emplir a l'estude et voyant que tant qu'il serait par deca il n'en auroit aucun loysir a cause de l'assiduité que noz Religieux Choristes doibvent garder le chœur etc.

Mons(ieur), de Malte, ce 27 Jung 1650, vostre tres humble serviteur F(rère) Jean Caillemet, Prieur de Corbeil, Confesseur et Secrétaire de son Eminence.

Le Saint corps est arrivez en nostre Couvent de S(ainc)t Leonard lez Liege le 26 d'aoust 1650<sup>87</sup>.

## 10

*Lettre d'Antoine Mathieu de Toulon.*

*Anthoine Mathieu de Toulon rappelle à Henri Le Rond la promesse qu'il lui a faite de lui envoyer des reliques de saint Éloi à l'ouverture de la caisse à Liège. Le chevalier de Celles, le Commandeur d'Albenne et Simon Ageaut de l'Ordre de Malte, doivent servir d'intermédiaires. Les reliques sont destinées à une chapelle qu'il entend dédier au saint dans sa bastide de Lesgau.*

Toulon, 14 juillet 1650

Autre Memoire.

Mons(ieur) le Chevalier Le Rond me ferat la grace estant arrivéé en la Cité de Liege, et ouvrant la kaisse des S(ainc)tes Reliques de S(ainc)t Eloy

<sup>87</sup> Cf. supra.

Attendé moy d'icy a 4 ans, ie le reporteray, car ie ne peult retourner si ie n'at faict ma residence de 5 ans pour parvenir a une comanderie; touchant le voyage de Jerusalem ie ne suis pas du tout asseurez accause de l'arrivée des Turques qu'avance bien fort icy, car ils ont prins presque toute la Candie<sup>84</sup>, laquelle nous avons bien prevu que ne nous vienne assieger, a cause que nous avons le filz du grand Soldan. Mon chere Amis, ie vous prie de faire prier Dieu pour moy de tous voz Religieux; ie vous donne l'Adieu iusques a tout. Je fineray me disant, vostre affectionné Amis et devot Henry Le Rond, Cavaillier de Malta.

Le 1er d'octobre l'an 1649, carant et 9.

L'endossure: A Monsieur le Prieur des Chasnoines Reguliers a Saint Leonard. A Liege.

## 9

*Extrait d'une lettre de Jean Caillemet, Prieur de Corbeil au chanoine Saroget.*

*Le Rond a fait profession régulière entre les mains de Jean Caillemet à Malte, puis est reparti à Liège pour s'acquitter de son vœu d'y apporter les reliques de saint Éloi, ce qui l'a empêché d'être ordonné prêtre.*

Malte, 27 juin 1650

Extrait d'une lettre de frere Jean Caillemet, Prieur de Corbeille<sup>85</sup>, Confesseur et Secetaire de son Eminence le Grand Maistre de Malte<sup>86</sup>, envoyée de Malte le 27 jung 1650 a Mons(ieur) le Chanoine Saroget.

Mons(ieur),

le porteur de ces lignes est beaucoup plus croyable que du papier; ausy croy ie que vous donnerez bien plus de foy aux tesmoinaiges qu'il vous donnerat du respect que iay pour vous, qu'au protesté que ie vous en pouldroit faire par escript. Mais iay creu pourtant me le devoir laisser porter sans vous promettre par une lettre expresse qui vauldrat contract que l'amitié

<sup>84</sup> La Crête.

<sup>85</sup> Sur la commanderie de Corbeil ou prieuré de Saint-Jean-en-l'Île-lez-Corbeil, cf. MANNIER (E.), *Ordre de Malte. Les commanderies du Grand-Prieuré de France d'après les documents inédits conservés aux Archives Nationales à Paris*, éd. de 1872, réimpr. Anast., Brionne, 1987, pp. 49-67.

<sup>86</sup> Jean de Lascaris Castellar, grand-maître des Hospitaliers (1636-1657).



cœur, et toutes les vertus requises et nécessaires à sa vocation ; pour luy particulièrement, ses parents, ses amis et confreres, et généralement à tous les hommes. Le pere de recheff de luy faire ceste grace de luy envoyer en abbregé de sa propre mains avec son signe le narré de son dessein, voyage travers, avec ces plus notables circonstances ; afin que ce que nous ne pouvons pas scavoir particulièrement icy, pour le peu de temps qu'il at demeurez dans Tolon, nous le puissions scavoir lors qu'il serat arrivé à Liege heureusement. C'est ce que luy souhaite de tout son cœur et qui prierat Dieu luy vouloir accorder.

Son tres humble et tres obeissant serviteur Jean Huard, Prestre indigne Chanoine de l'Eglise Cathedrale à Tolon.

A Tolon le 19 juillette 1650.

## 12

*Témoignage en latin de Pierre des Maretz à propos des reliques de saint Éloi.*

*Pierre des Maretz*<sup>88</sup> atteste avoir senti l'odeur de sainteté qui s'échappait du corps de saint Éloi à Rome en 1648 et avoir vu grande foule pour le vénérer.

Liège, 29 août 1650

Omnibus et singulis has visuris lecturis et legi auditoris, salutem in Domino. Notum sit et manifestum, quod ego Petrus de Maretz, jurium Doctor, Presbyter indignus et Canonicus S(anc)ti Io(hann)is Evang(eliste) Leodien(sis), Rome existens a(nn)o 1648 in mense junio viderim plures personas diversarum nationum status et conditionis concurrentes ad edes et cubiculum d(omi)ni Henrici Le Rond Leodien(sis) veneraturas sanctum corpus S(anc)ti Eligij martyris Romani de quo sancto corpore erat in urbe publica et solemnis fama ; quod etiam idem corpus diversis associatus personis veneratus fuerim ; eademq(ue) arcam cannabo et tela grisea cum funibus, et no(n)nullis insignijs ornatam et circumvolutam, eodem plane modo et cum ijsdem litteris ac titulo quibus Leodij in S(anc)to Leonardo feri vidi, et tractam tempore completorij circa vespas ambabus manibus elevaverim

<sup>88</sup> Pierre Demaret, fils de Simon, receveur général du prince-évêque, docteur en droit et protonotaire apostolique, cité de 1637 à 1642 dans les chartes de la collégiale Saint-Jean (LAHAYE (L.), *Inventaire des chartes de la collégiale Saint-Jean à Liège*, t. I, 1921, p. LXVII et t. II, pp. 279, 290, 291 et 296). Cf. FORGEUR (R.), *Les protonotaires noirs du diocèse de Liège aux Temps Modernes*, LEODIUM, t. LXIV, 1979, p. 73.

Martyr, de se resouvenir qu'à son depart de ceste ville de Tolon, il m'en at promis pour mettre dans la chappelle que ie pretend dedier au venerable Sainct dans ma bastie de Lesgau, et me voulant faire ceste grace, il les donnerat à Mons(ieur) le Chevalier de Celles, avec les approbations et attestations qu'il iugerat à propos que ie supplie vouloir cachetteer, et adresser à Paris à Mons(ieur) le Commandeur d'Albenne, Recepveur de l'Ordre de Malte à Paris, qui prendrat le soing de l'envoyer à Marseille à Mons(ieur) Simon Ageaut dudict Ordre, et me ferat encore la grace de m'en escrire la mesme adresse et ledict Chevalier de Celles payerat toutes les choeses necessaires, me recommandant en ses bonnes prieres, et m'assurant que i'obtiendrat ceste grace de vous.

Je me diray,

A Tolon, ce XIII juillette 1650.

Mons(ieur), votre tres humble et obeyssant serviteur Ant(oine) Mathieu.

## 11

*Lettre de Jean Huard, chanoine de Toulon.*

*Jean Huard, chanoine de la cathédrale de Toulon, rappelle à Henri Le Rond la promesse qu'il lui a faite de lui envoyer « une partie assez considerable des reliques » de saint Éloi, dès son arrivée à Liège.*

Toulon, 19 juillet 1650

A Mons(ieur) Henry Le Rond Chevalier Clercq.

Quand il serat arrivé chez luy.

Memoire.

Jean Huard, Prestre indigne, chanoine de l'Eglise cathédrale et Docteur en Sainte Theologie, supplie tres humblement Mons(ieur) Henri Le Rond, Chevalier Clerc, de se souvenir, estant arrivé heureusement chez luy, de luy envoyer une partie assez considerable des reliques de S(ainc)t Eligius martyr pour pouvoir estre tenues avec toute veneration possible dans l'eglise Cathedrale de Tolon, en Provence, (lieu où le vaisseau qui at porté les susdictes Reliques at premierelement abordé) et qui outre la benediction qu'il at receu du Ciel (sans doute par une aborde si a souhaiter) en espere encore une plus grande par la presence de ses saintes Reliques ; conformement à la promesse que ledict Sr Chevallier Clerc at fait audict Jean Huard Prestre et Chanoine, lequel le supplie encore de ne le point oublier dans ses prieres, afin qu'il luy obtienne, par l'intercession de S(ainc)t Eligius, la grace sanctifiante, et son augment avec la perseverance, une foy firme, une esperance certaine et une charité parfaite, la prudence, la forme, la temperance, la justice, pureté, humilité, douceur de



## 14

*Le prince-évêque interdit l'exposition des reliques de saint Éloi rapportées par Henri Le Rond et ce jusqu'à l'examen du dossier.*

13 novembre 1651

Aliud.

Serenissima Sua Celsitudo informata, Pastorem eccl(es)ie S(anct)i Salvatoris in Glano<sup>89</sup> necnon vice Pastorem S(anct)i Andree exorcistarum munere publice fungi Vicario suo iniungit, ut eosdem ad aliam usq(ue) ordinationem desistere iubeat, simulq(ue) ut doceant de facultate pridem desuper accepta; mandat insuper eidem suo Vicario ut prohibeat Patri Priori monasterij S(anct)i Leonardi expositionem pretensarum Reliquiarum, quas Fr(ater) Le Rond Ordinis Militensis asserit Eligij Mart(yris), utq(ue) eundem Patrem Priorem ac alios super vita et moribus dicti fr(atr)is sedulo et accurate examinet, comperta scripto relaturus.

Datum in palatio Leodij 13<sup>a</sup> novembris millesimi sexcentissimi quinquagesimi primi. Sic signatum Maximilianus Henricus<sup>90</sup> Elector et Archie(pisco)pus Colonien(sis) Princeps Ep(iscop)us Leodien(sis).

Locus sigilli<sup>i</sup>.

Deinde subsignatum Erasmus Foullon.

Per<sup>j</sup> copiam concordat de verbo ad verbum cum suo originali in Cancellaria D. Principis et Ep(iscop)is Leodien(sis) existent.

N. D. Enej S. N(o)t(ariu)s iuxta ultimum Serenissimi Principis et Ep(iscop)is Leodien(sis) edictum approbatus et immatriculatus.

## 15

*Lettre du Chevalier de la Ville-Neufve, Général de l'Ordre aux Pays-Bas à Henri Le Rond.*

*Le Chevalier soutient Le Rond et approuve la dévotion envers saint Éloi attaqué par certains moines et autres, dont il demande les noms afin de les attaquer (extraits<sup>91</sup>).*

<sup>i</sup> Dans un cercle marqué d'une croix. — <sup>j</sup> Sur la gauche un cercle marqué d'une croix.

<sup>89</sup> BOUCHAT (R.), *Notre-Dame des Lumières et Saint-Sauveur en Glain*, BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROYALE LE VIEUX LIÈGE, t. XIII, n° 268, 1995, pp. 279-280 mentionne ce rescrit du 13 novembre 1651 du prince-évêque enjoignant au pasteur de Saint-Sauveur de Glain de renoncer à l'exorcisme (LIÈGE, ARCHIVES DE L'ÉTAT, *Cure de Chênée*, n° 1 sub anno).

<sup>90</sup> Maximilien-Henri de Bavière, prince-évêque de Liège (1650-1688).

<sup>91</sup> À la suite du mauvais état du manuscrit.

et osculatus fuerim. Immo odorem fragrantissimum inde spirantem senserim. Super cuius rei veritate et corroborati(om)one offero solemne iuramentum et reiterati(om)onem coram o(mn)ibus et quibuscumq(ue) in quantum opus fuerit. Et ad maiorem fidem has propria manu subsignare et proprio meo solito sigillo munire volui.

Actum Leodij in edibus meis claustralibus S(anct)i Jo(ann)is Evang(eliste).

A(nn)o millesimo sexcentesimo quinquagesimo, mensis Augusti die 29<sup>a</sup>  
Petrus de Maretz, Presbyter indignus.

Locus sigilli<sup>g</sup>.

## 13

*Extrait d'une résolution du Conseil Primaire du prince-évêque de Liège concernant les reliques de saint Éloi.*

*L'évêque, après examen des documents, lave Henri Le Rond de toute diffamation et permet l'exposition des reliques de saint Éloi à Saint-Léonard.*

26 octobre 1651

Extractum ex resolutione Consilij Primate per me Ser(enissi)me Sue Celsit(udine) Ep(iscop)is ac Principis Leodien(sis) ra(ti)one assertarum reliquiarum S(anct)i Eligij habita 26<sup>a</sup> (octo)bris 1651.

4<sup>o</sup> Examinandum superiorem Conventus S(anct)i Leonardi et alios religiosos super vita f(rat)ris Le Rond Ordinis Militensis et circumstantijs concernentibus pretensum corpus s(anct)um; inhibeaturq(ue) dicto superiori, ne interim illud exponant et in venera(ti)one habeant.

Per<sup>h</sup> extractum ut supra ex originalibus in cancellaria Ser(enissi)mi existent.

N. D. Enej S. Notarius iuxta ultimum Ser(enissi)mi Ep(iscop)is et Principis Leodi(ensis) edictum approbatus et immatriculatus.

<sup>g</sup> Mention à gauche dans un ovale dessiné d'environ un centimètre. — <sup>h</sup> Sur la gauche le dessin d'un cercle avec mention *Locus sigilli*.



tion de quelques personnes foutes, innocents, indiscrets et malitieux ; la honte s'ils en son capables les suivrat aussy tost que ien auray la vérité par ung desaveu formelle que ie vous enveroyat de Mons(ieur) le Chevallier de Ville-Neufve, qui n'aurat iamais pensé si peu chrestienement envers vous, et v(ost)re Maison, Mon Rev(arend) Père, que celle dont l'on le fait impertinement l'auteur ; mais bien une parfaite volonté de vous servir en tout ce que voudrez l'employer, pour destruire semblables impostures prendre cible a sa naissance, a sa vertu, et honneur de sa religion [...] cuestienne que ie me suis veritablement

[...] ce 15 (octo)bre.

Vostre tres humble et obeissant serviteur. Othenin.

Avec<sup>m</sup> permission tous messieurs vos Religieux trouveront icy mon tres humble souvenir.

## 17

*Jean Gilon est porteur de lettres (15 et 16) au prieur de Saint-Léonard à Liège.*

s.d. [1652]

Mons(ieur),

Monsieur de la Croix ne pouvant pas se donner l'honneur de vous escrire a cause qu'il se porte mal m'at chargé de vous rendre ce debvoir en son nom, et d'adresser a v(ost)re Reverence les lettres icy ioinctes, dont l'une est pour vous, la plus longue est pour Mons(ieur) de la Croix, escripte entierement de la main de Mons(ieur) le Chevallier de Ville-Neufve et la plus petite n'est qu'une coppie de celle que l'homme de Mons(ieur) de la Croix porte aujourdhuy a Mons(ieur) le Chevallier de Celles qui est a Liege logé a la Pommelette<sup>92</sup>. Il y en a une quatriesme qui est de Monsieur Othenin, escripte à Mons(ieur) de la Croix mais parce quelle contien diverses choeses, il n'at osez la faire renfermer dedans ce pacquet mais bien la communicquera il a vostre R(everen)ce, ou à aultre de sa parte a la premiere occasion. Au reste Mons(ieur) il vous supplie tres humblement de luy renvoyer par son homme les deux lettres cy ioinctes originalle, coppie, et de ne

<sup>m</sup> La phrase qui suit est écrite en hauteur sur le côté gauche de la lettre.

<sup>92</sup> L'hôtel de la Pommelette, près de la collégiale Saint-Denis à Liège, était un établissement fort fréquenté dès le XVII<sup>e</sup> siècle, cf. GOBERT, *op. cit.*, pp. 394-396.

Pâques 1652

Coppie d'une lettre prétendue du Chevallier de la Ville-Neufve, Général de son Ordre du Pays Bas, qu'on at fait courir parmi Liege environ les Pasques de l'an 1652.

Mons(ieur) de Le Rond,

Ie vous laisse scavoir que iay absolument espousez v(ost)re querelle, et suis totalement d'intention de faire iustice des iniures que ses moines desreglez fulminent apres v(ost)re teste, lesquels m'apportent aultant d'affront, et preiudice qu'a vous mesme. Quoy ! Fauldrat il souffrir que le corps de ce bon Sainct soit entre des barbares plustost que Chrestiens. Asseuré vous quoy que vous en pouviez disposer, que passez desia longtemps il fust a Mons mesme a v(ost)re despit, si le respect et l'honneur que vous rend le bon Pasteur lequel ie feraij gloire de servir en tout rencontre ne m'eust retenu, ie meure de passion que soye sortij de Liege aulin que iay ce saint corps en ma disposition, car ie le veult ravoire pour estre en lieu d'honneur et triomphe, et point cela de mon propre mouvement mais avec la permission et ordonnance du Roy, et d'aultres, qui m'est donnée par escript, veoir mesme pour y aller a moins forts avec toute sorte de [—]<sup>k</sup>

Sainct corps [—]<sup>l</sup>

Le Chevallier de Ville-Neufve, Général de son Ordre en Pays Bas.

Ie vous prie de m'envoyer les noms de ces bons moines, les principales qui vous ont outragé et d'aultre seculiers qui vous ont calomniez. l'en feray iustice tout doucement.

## 16

*Lettre d'Othenin au prieur de Saint-Léonard.  
Un pamphlet court à Liège contre Le Rond.*

15 octobre 1652

Mons(ieur),

La part que ie prend aux interests de Monsieur le Chevallier de Ville-Neufve, et au repos de v(ost)re maison, m'at donné la liberté de ces lignes pour prier de tant m'obliger que de m'envoyer la coppie d'une certaine lettre, qui se distribue, et publie a Liege soub son nom, de laquelle en ce qu'elle contien, elle ne peult avoir autre aultre, que la malice, et l'imita-

<sup>k</sup> Une demi page manque au manuscrit ; le feuillet déchiré se termine par la signature du chevalier. — <sup>l</sup> Sans doute la phrase répétée à trois endroits du manuscrit, cf. *supra* : « Le saint corps est arrivez en nostre Couvent de Saint Léonard lez Liège le 26 d'aoust 1650 ».



\* *L'évêque approuve les documents.*

17 octobre 1652

A. et B. Cf. supra.

C. COPIE : LIÈGE, ARCHIVES DE L'ÉTAT, *Conseil Privé*, 25, sans fol., sub dat.

Appostilla marginalis

Serenissima sua Celsitudo favore iustitie ac legitime defensionis petitum apographum resolutionis sui concilij et subscripti mandati gratiose annuit.

Datum in concilio eiusdem per me sue Cel(situdi)nis 17a (octo)bris anni 1652.

Rosen Erasme Foullon.

Sigillum<sup>o</sup>.

\*  
\* \*

#### Remerciements

Au terme de cet article, c'est pour nous un plaisir d'exprimer nos remerciements les plus vifs aux personnes qui nous ont aidé de diverses manières.

Madame Valeria Polonio Felloni, Professeur à l'Université de Gênes, a été notre interlocutrice à Gênes et a retrouvé pour nous les documents de la douane de Gênes; Monsieur Antonello Mattone, Professeur à l'Université de Sassari, a été notre interlocuteur en Sardaigne. Madame Berthe Lhoist, Messieurs les Professeurs Étienne Hélin et Jacques Stiennon de l'Université de Liège nous ont fourni d'utiles suggestions. Monsieur Ernest Persoons, Archiviste Général du Royaume, nous a permis de retranscrire tout le document des Archives de l'État à Liège et d'en préparer l'édition critique complète.

Monsieur le Professeur Jean-Louis Kupper de l'Université de Liège a bien voulu relire notre texte et nous inciter à le présenter à la Commission Royale d'Histoire où nous avons pu bénéficier des remarques et suggestions des Commissaires Claude Brueneel, Ludo Milis, et Reginald De Schryver. Plusieurs personnes ont grandement facilité nos contacts avec l'étranger : Madame Gabriella Rossetti, Professeur à l'Université de Pise, Messieurs Jacques Paul et Régis Bertrand, Professeurs à l'Université de Provence.

Monsieur Pierre Santoni, Conservateur en Chef du Patrimoine des Archives Départementales des Bouches-du-Rhône, Monsieur le Président de la Société des Amis du Vieux-Toulon, S.E. l'Ambassadeur Bailli Comte Géraud de Pierredon, Monsieur M. d'Espinoy et Monsieur le Président Georges Dusserre de la Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte.

Enfin nous avons reçu une aide technique de Monsieur Georges Goosse, Secrétaire de la Fondation Saint-Lambert, de Monsieur Paul Bertrand, Assistant aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles, et de Monsieur Julien Maquet, Assistant à l'Université de Liège. Monsieur Hubert Gérin nous a fait l'amitié d'un beau dessin illustrant le thème d'après la gravure de Jean Valdor et de la carte ci-jointe.

Que tous veuillent trouver ici l'expression de notre profonde gratitude!

C'est pour nous un plaisir de dédier cette étude à Monsieur Marcel Raeven et à toute l'Équipe de l'Accueil du Trésor de la Cathédrale de Liège, en témoignage de très vive gratitude.

<sup>o</sup> Entouré d'un cercle.

les faire veoir a qui que ce soit, qu'il n'ay premierement parlé a v(ost)re R(everen)ce, ou à Mons(ieur) le Soupprieur, ou a Mons(ieur) le Procureur s'il plaist a v(ost)re Reverence d'envoyer icy demain, ou apres l'ung ou l'autre. Mons(ieur) de la Croix ne pouvant pas aller sitost a Liege, et attendant de iour à aultre en ceste maison Mons(ieur) le Chevalier de Celles. Voila Mons(ieur) ce que m'est ordonnez de vous escrire, et apres vous avoir les tres humbles baisses mains de Mons(ieur) de la Croix, ie vous assureeray en mon particuliere d'estre avec tout respect, Monsieur, de v(ost)re Reverence, tres humble et obeissant serviteur J(ean) Gilon.

18

*Supplique de Jean Randaxhe, prieur de Saint-Léonard, au prince-évêque de Liège.*

17 octobre 1652

\* *Le prieur demande à l'évêque d'authentifier à son tour tous les documents rapportés par Henri Le Rond et de laver Le Rond des diffamations portées à son encontre.*

Supplica.

Serenissime Princeps, clementissime D(omi)ne.

Exponuit qua par est animi demissione Serenissime Celsitudini vestre Prior et Conventus S(anci)ti Leonardi quod anno superiore mandato vestre Serenitatis obtemperantes eidem exhibuerint quendam actum, quo declararunt mores et quomodo se habuerit D(omin)us Henricus Le Rond Clericus Melitensis, eo quo ipsis coniuxit t(em)pore. Cum vero ille iam pretendat illum expresse et ex industria ad se diffamandum, compositum, atq(ue) ideo eos iuridice convenerit, supplicant quam humillime Celsitudini vestre ut pro sua exonera(ti)one copiam predicti mandati a sua serenitate emanati eis ostensi, elargiri non gravetur quod faciendo etc.

Fr(ater) Ioannes Randaxhe prior.



A Mons(ieur) le Chanoine Saroget.

Mon Parin,

ie vous envoie la coppie du corps saint que iay, qui s'appelle S(ainc)t Eloy martyr laquelle est terriblement miraculeux, comme vous voirrez par l'escripture qui est icy dedans; dont ie lay dedié par ma devotion a l'eglize de S(ainc)t Leonard lez Liege; si plaist a Dieu iespere ung iour de le remporter avec toute honneur, quand iaaray faict ma noviciate a Malte, et mes caravantes sur la mere comme les cavailliers font ordinairement<sup>82</sup>. Je vous prie de laisser veoir a Mons(ieur) le R(évéré)nd Pere Prieur de S(ainc)t Leonard la coppie du susdict Saint icy, car la coppie que ie luy avoit envoyé n'est pas bien faicte, car le nom de l'Archevesque est au contraire, mais celle cy est la coppie de l'originelle que l'Archevesque m'at faict luy mesme.

A Rome ce 11 juillette 1648.

Votre tres affectionné Henri Le Rond.

## 8

*Lettre d' Henri Le Rond au Prieur de Saint-Léonard à Liège.*

*Le Rond remercie le prieur de sa lettre. Les reliques de saint Éloi ont guéri une femme possédée et les Chevaliers de Malte seraient très désireux d'obtenir ces reliques, mais Le Rond rassure le prieur : elles sont destinées à Saint-Léonard.*

Malte, 1<sup>er</sup> octobre 1649.

Coppie d'une lettre de M(onsieu)r Le Rond, envoyée de Malte le 1<sup>er</sup> d'octobre 1649, au Reverend Prieur de Saint Leonard lez Liege<sup>83</sup>.

Dieu soit louué.

Mon treschere Amis, iay receu la vostre, laquelle m'at donnez grand contentement, a veoir de voz nouvelles touchant le divin corps saint ces iours passez il at faict ung grand miracle, lequel iay esté aupres d'une femme qu'estoit possédée du demon, lequele le divin saint Eloy l'at reguery. Mon chere Amis, ie feray toutiours bonne garde a tout que ie retourne à Liege avec luy, dont mes Superieurs m'ont tourmentez beaucoup pour l'avoir mais ie les ay respondu que ie l'avoit promis a vostre Eglize, laquelle s'il plaist a Dieu ie li repporteray avec grande joye et allegresse.

<sup>82</sup> Les « caravanes » étaient une sorte d'épreuve militaire consistant en plusieurs croisières contre les ennemis de la religion, que les chevaliers étaient tenus d'effectuer avant d'être admis à la profession, cf. *L'Ordre souverain*, op. cit., Paris, 1963, p. 143.

<sup>83</sup> Jean Randaxhe, prieur de 1621 à 1665 (RUSSE, op. cit.).

qu'estoit a mon pied ie l'ay mis a Louette dans la Sainte Chapelle de la Vierge<sup>79</sup> et iay esté a cent et cinquante pistolles pour moy rachetter. Je rend grace a Dieu et a la bienheureuse Vierge que ie suis delivré, ie vous laisse a scavoir que sa Sainteté m'at faict cavaillier de Malte, et grand Religieux de Jerusalem. Je vous prie de faire mes recommandations a Mons(ieur) le Pasteur des 11 Onze Milles Vierges<sup>80</sup>, mon tres cher et grand amis, et de luy dire que iay tout iours souvenance de luy, et de v(ost)re Reverence qu'est le principale de tous mes Amis, que iay a ce monde. Je me recommande a tous les Religieux de v(ost)re Couvent, ie vous prie de faire mes recommandations a ma tante, et a la boursier sa compaigne de Ste Aldegonde a Huy<sup>81</sup>. Je vous ay mis dans la lettre la coppie de l'authenticque de Saint Eligij. Je finiray me disant de vostre Reverence vostre affectionné serviteur, Henry Le Rond Cavaillier de Malt.

Le sis (6)<sup>f</sup> mars l'an carant et 8.

L'endossure : A Mons(ieur) le Prieur des Chanoines Reg(uliers) de S(ainc)t Leonard à Liege. De Roma.

## 7

*Extrait d'une lettre d' Henri Le Rond au chanoine Saroget.*

*En possession des reliques de saint Éloi martyr, Le Rond envoie au chanoine Saroget une copie des documents authentiques les concernant, pour les transmettre au prieur de Saint-Léonard à Liège.*

Rome, le 11 juillet 1648.

Extrait d'une lettre envoyée de Rome par Mons(ieur) Henry Le Rond, avant partir pour Malte le 11 de juillette 1648, et recripte le 5 d'aoust suivant.

<sup>f</sup> Suscrit.

<sup>79</sup> Loreto, Italie, Marches. Cf. Introduction.

<sup>80</sup> Église des Onze Mille Vierges ou de Sainte-Ursule, adossée au Palais des Princes-Evêques dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, cf. GOBERT, op. cit., rééd., t. VIII, 1977, p. 523-525 et t. XI, 1977, pp. 24-28.

<sup>81</sup> Sans doute Jeanne de Rosey, boursière du prieuré de Sainte-Aldegonde à Huy, citée dans ces fonctions en 1636, 1643 et 1644. Cf. VAN DER MADE (R.), *Prieuré de Sainte-Aldegonde à Huy*, MONASTICON BELGE, Province de Liège, t. II, p. 427 et IDEM, *Inventaire analytique d'actes relatifs au prieuré de Sainte-Aldegonde de l'Ordre des Dames Chanoinesses de Saint-Augustin à Huy*, Bruxelles, 1960, pp. 5-6 et n<sup>os</sup> 227 et 229, qui atteste des liens entre Sainte-Aldegonde et Saint-Léonard à Liège; Jeanne de Brialmont qui lui succède dans cette charge apparaît comme telle la première fois dans un acte en 1658 (*Ibidem*, n<sup>o</sup> 234).